ETUDE URBAINE DE VILLERS-SAINT-FRAMBOURG

Phase 2 - Compréhension du paysage habité

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE

Atelier Michèle ELSAÏR et VUE D'ICI - juillet 2009

SOMMAIRE

Evolution de l'implantation du bâti..... p 4

Evolution du parcellaire..... p 6

Les franges de village..... p 8

Evolution de la forme urbaine..... p 10

Evolution de l'espace public à caractère rural..... p 11

Les murs patrimoniaux composant l'ossature du village..... p 12 et p13

Un village constitué de clos..... p 14

Les extensions bâties entre 1975 et aujourd'hui..... p 15

La Roue-Qui-Tourne, carrefour RD 932a et RD 120..... p 16 à p 19

Habitat linéaire au sud de la RD 932a..... p 20 et p 21

Extrait Etude Urbaine d'Ognon, Préconisations d'aménagement..... p 22 et p 23

Habitat linéaire rue de la République..... p 24 et p 25

Habitat pavillonnaire implanté sur la trame urbaine..... p 26 à p 29

Habitat de second rideau et d'extrémité de village..... p 30 à p 32

Lotissement résidentiel..... p 33

Ancien habitat modeste..... p 34 et p 35

L'îlot paroissial..... p 36

Séquence urbaine rue de la Croix Dupille..... p 37

Séquence urbaine route de Fleurines..... p 38

Sentier des Grands Chênes..... p 39

Corps de ferme..... p 40 à p 42

Fiche descriptive de la ferme Darras..... p 43 et p 44

L'insertion des bâtiments agricoles dans le paysage du village..... p 45 et p 46

Activités et vie publique..... p 47

L'espace public aujourd'hui..... p 48

ÉVOLUTION DE L'IMPLANTATION DU BATI

Superposition des formes urbaines cadastre napoléonien / 1946

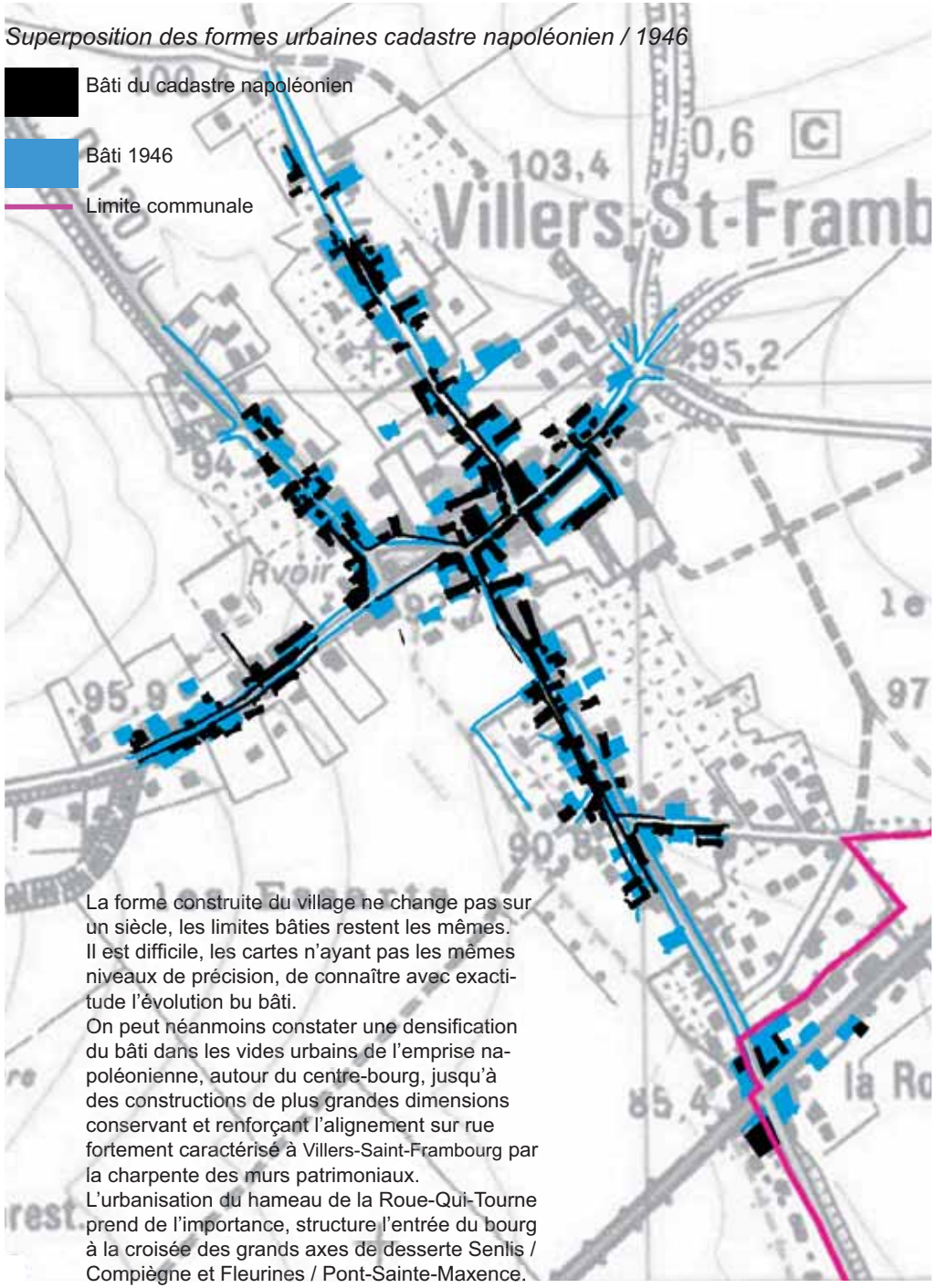

La forme construite du village ne change pas sur un siècle, les limites bâties restent les mêmes. Il est difficile, les cartes n'ayant pas les mêmes niveaux de précision, de connaître avec exactitude l'évolution bu bâti.
On peut néanmoins constater une densification du bâti dans les vides urbains de l'emprise napoléonienne, autour du centre-bourg, jusqu'à des constructions de plus grandes dimensions conservant et renforçant l'alignement sur rue fortement caractérisé à Villers-Saint-Frambourg par la charpente des murs patrimoniaux.
L'urbanisation du hameau de la Roue-Qui-Tourne prend de l'importance, structure l'entrée du bourg à la croisée des grands axes de desserte Senlis / Compiègne et Fleurines / Pont-Sainte-Maxence.

Superposition des formes urbaines 1946 / 1975

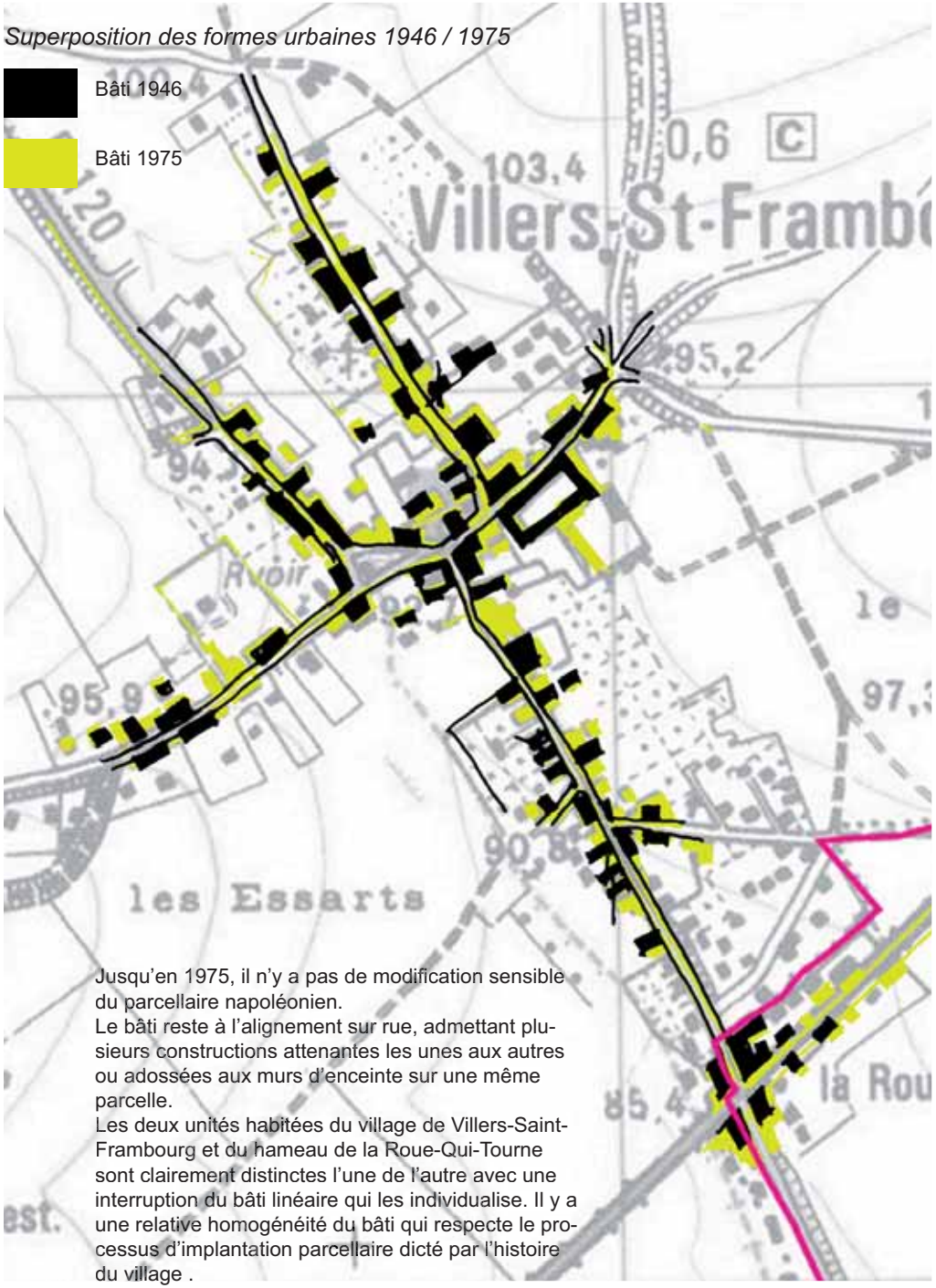

Jusqu'en 1975, il n'y a pas de modification sensible du parcellaire napoléonien.
Le bâti reste à l'alignement sur rue, admettant plusieurs constructions attenantes les unes aux autres ou adossées aux murs d'enceinte sur une même parcelle.
Les deux unités habitées du village de Villers-Saint-Frambourg et du hameau de la Roue-Qui-Tourne sont clairement distinctes l'une de l'autre avec une interruption du bâti linéaire qui les individualise. Il y a une relative homogénéité du bâti qui respecte le processus d'implantation parcellaire dicté par l'histoire du village .

Superposition des formes urbaines 1975 / actuel

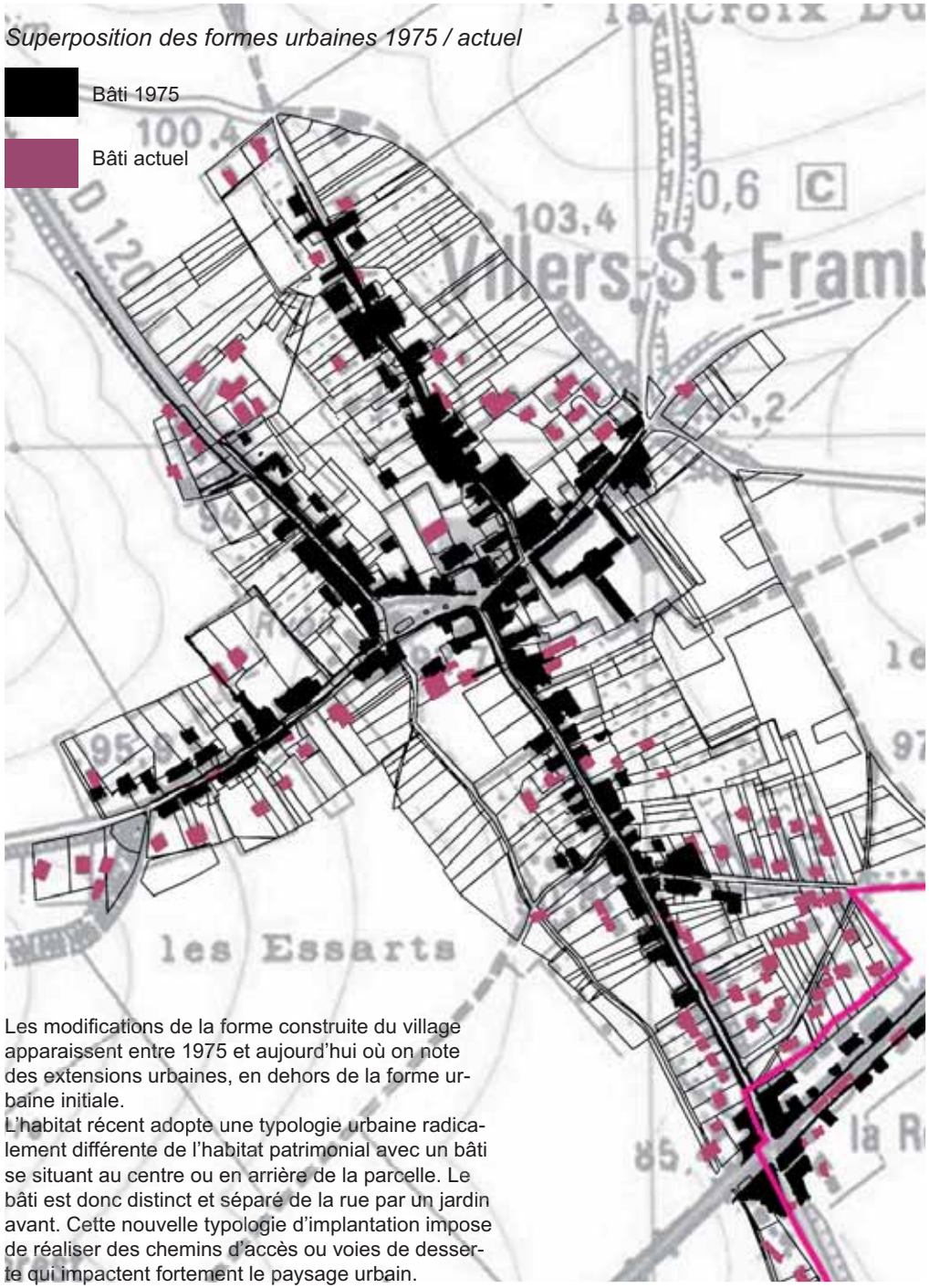

Les modifications de la forme construite du village apparaissent entre 1975 et aujourd'hui où on note des extensions urbaines, en dehors de la forme urbaine initiale.
L'habitat récent adopte une typologie urbaine radicalement différente de l'habitat patrimonial avec un bâti se situant au centre ou en arrière de la parcelle. Le bâti est donc distinct et séparé de la rue par un jardin avant. Cette nouvelle typologie d'implantation impose de réaliser des chemins d'accès ou voies de desserte qui impactent fortement le paysage urbain.

Récapitulatif de l'évolution des extensions urbaines

Carte Delavigne, 1743

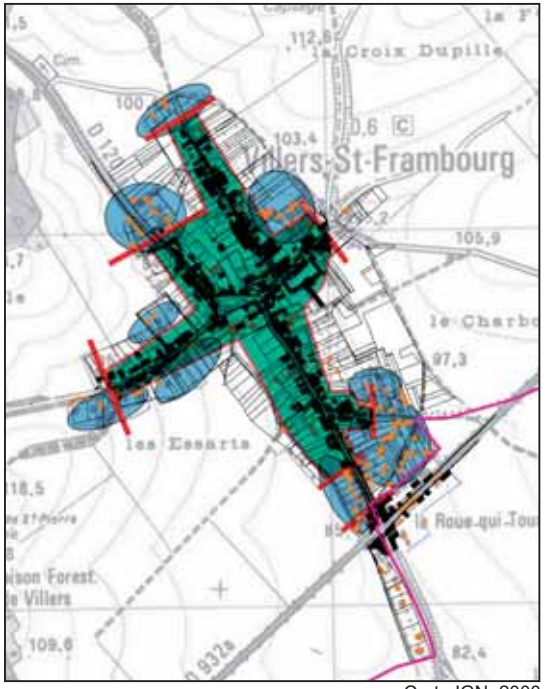

Carte IGN, 2000

La forme urbaine du village napoléonien est strictement identique à celle de 1743.
Les limites construites sont les mêmes jusqu'en 1975.
S'opère de 1743 à 1975, une densification du bâti à l'intérieur d'un parcellaire qui ne change pas.
Ce principe d'évolution urbaine s'appelle souvent ville ou village sédimentaire dans le sens où les différentes époques de constructions opèrent par couches successives sans extension notoire de l'emprise urbaine.

- emprise du village napoléonien
- Arrêt urbanisation avant 1975
- Bâti entre 1975 et 2005
- Bâti 1975
- Zone d'extension bâtie récente
- Limite communale

Les extensions urbaines réalisées entre 1975 et aujourd'hui modifient la perception identitaire du village avec :
- une typologie bâtie beaucoup plus consommatrice d'espace qui impose de construire en point haut de talus et non plus dans le talweg, ce qui modifie le caractère d'inscription du village.
- une densité bâtie beaucoup plus faible qui contraste avec l'urbanité très construite du village.

S'ensuit une sensation d'étalement de l'emprise urbaine initiale, de forme urbaine qui n'a plus de limites clairement identifiées.
Les extensions urbaines se sont agrégées les unes aux autres en fonction des terrains disponibles pour répondre à l'offre sans avoir été pleinement réfléchies au regard de ce que l'on pourrait appeler aujourd'hui, avec le recul, une volonté de composition.
Il ne s'agit pas pour autant d'opter pour une fossilisation du village patrimonial mais bien d'accepter des constructions nouvelles en intelligence avec l'identité paysagère et urbaine de Villers-Saint-Frambourg.

ÉVOLUTION DU PARCELLAIRE

Carte de la Capitainerie d'Halatte 1711, par Bourgault Matis

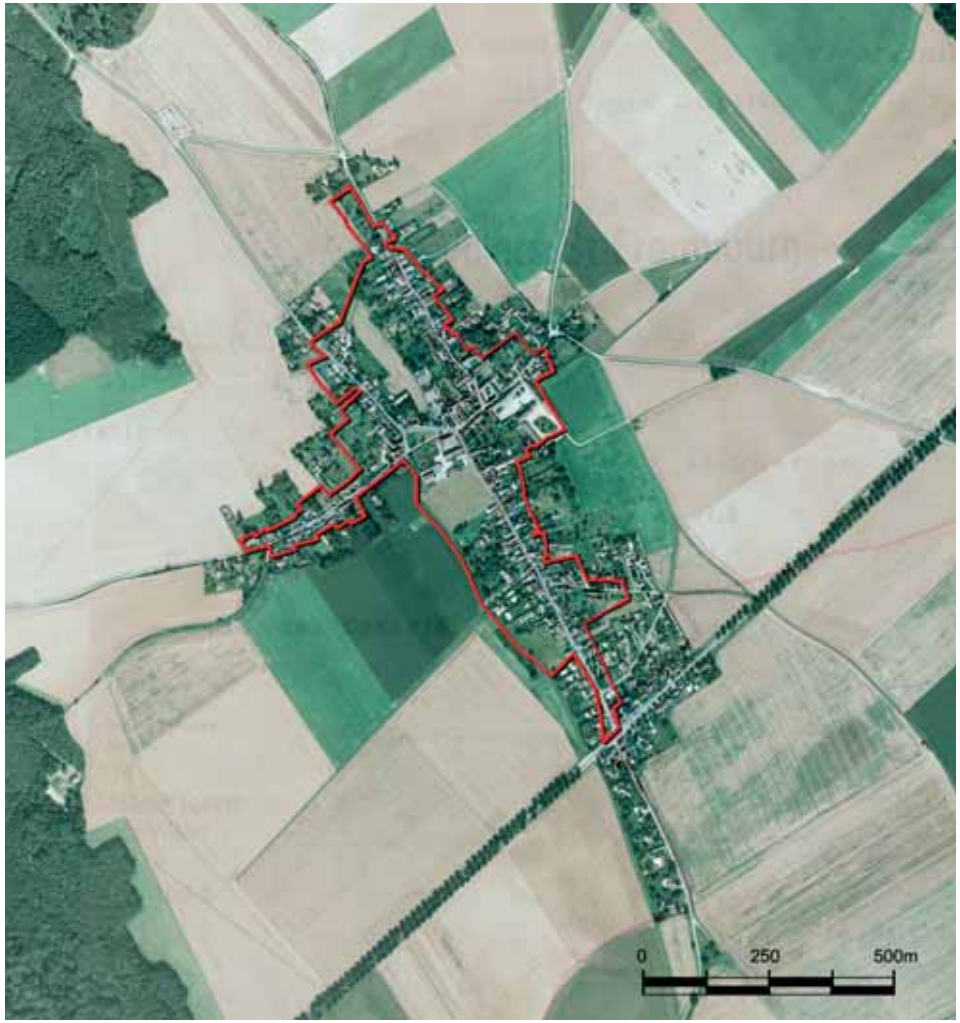

Evolution de l'étalement urbain

Limite du village napoléonien

La forme construite du village, déjà présente dans la carte de la Capitainerie d'Halatte de 1711 est encore pleinement perceptible dans le village actuel. On peut qualifier l'ensemble bâti de forme urbaine.
Les extensions d'habitat récent s'inscrivent en périphérie de cette forme urbaine qui caractérise l'identité de ce village situé à flanc de coteau en avant poste de la forêt.
Ils participent d'un processus courant d'étalement qui ne va pas dans le sens des caractéristiques d'inscription du village dans le paysage (insertion du bâti dans les talwegs d'un coteau orienté au sud, inscription du réseau viaire dans les plis du paysage). L'habitat récent émergeant en crête est particulièrement visible de loin.
Il s'implante non plus en creux, mais en crête au niveau de la planimétrie du coteau.

La couture entre le parcellaire rural et le parcellaire urbain détoure une frange urbaine souvent mobile, qui s'adapte aux opportunités.
En arrière de la frange urbaine napoléonienne, la limite avec l'espace agricole est métissée d'un ensemble de morceaux de sols au parcellaire très laniéré et étroit caractéristique des cultures maraîchères.
Le pourtour de ville, constitué de jardins potagers à l'époque napoléonienne laisse place a des surfaces agricoles cultivées jusqu'en limite de ville. Aujourd'hui, la limite urbaine est composée de jardins d'agrément, les usages maraîchers disparaissant.

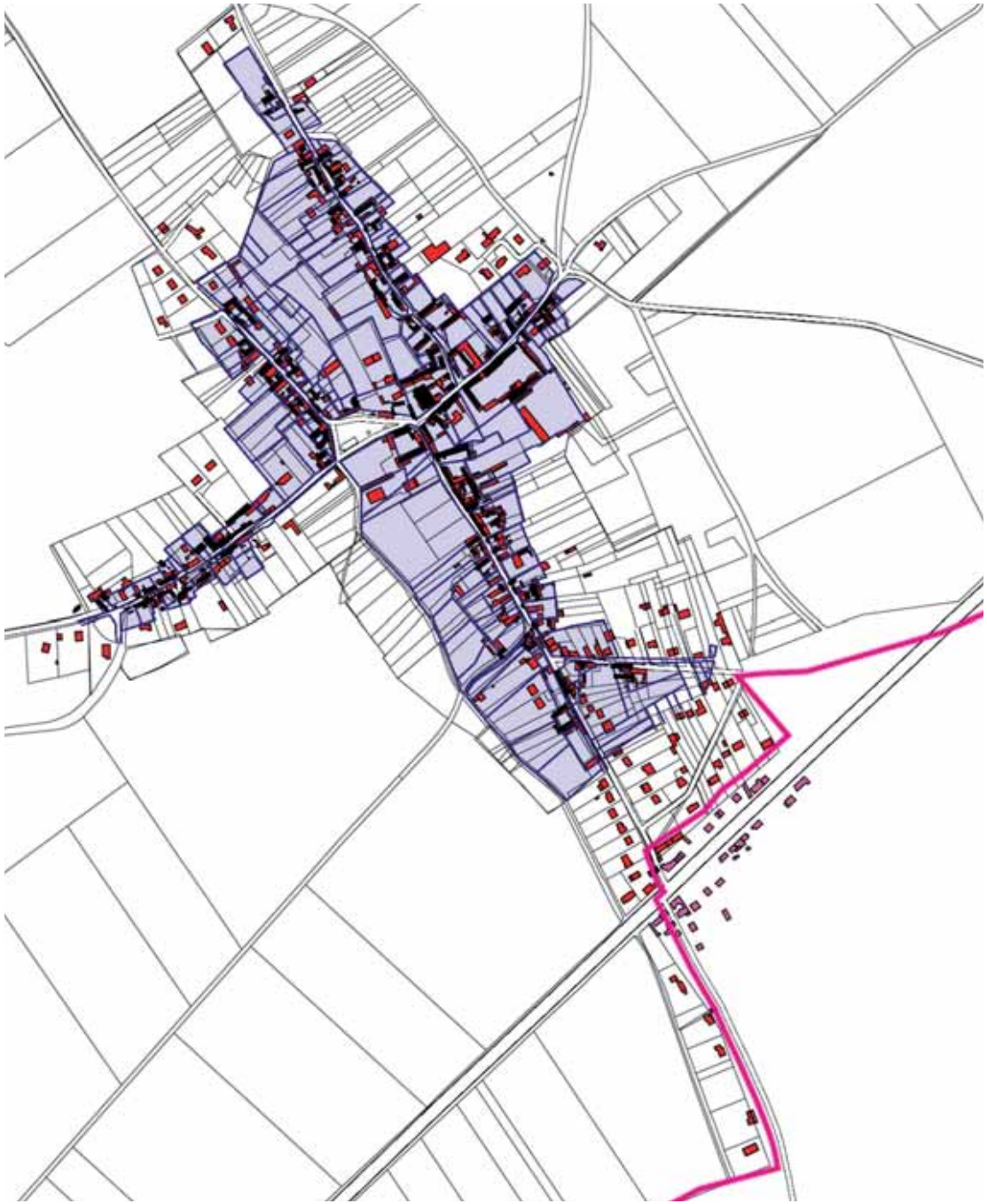

Implantation du bâti sur parcellaire napoléonien et parcellaire actuel comparé

J.M Popineau part du postulat de la fixité des formes parcellaires entre le Moyen-Age et la fin du XIXe siècle :

«On place commodément aux alentours de l'an Mil (plutôt entre le XIe et le XIIIe siècle selon Benoit Cursente) la naissance du village en tant que regroupement de maisons dont les habitants constituent une communauté qui exploite un terroir. Il le relie au phénomène «d'encellulement» du monde rural, concentration des intérêts villageois ou, parfois, regroupement de producteurs, vilains et serfs, près du château, qui les protège et les surveille. Mais il faut savoir si le château a provoqué le regroupement en village, s'il le précède, ou s'il s'est développé conjointement.
[...] La raison essentielle peut tenir simplement de l'existence de campagnes de défrichements qui ont fait naître des clairières de peuplement peu structurées aux lisières des bois, de la forêt d'Halatte (Villeneuve-sur-Verberie / Yvillers et Villeneuve-sur-Verberie / Les Longues Raies) ou sur les plateaux désertés (Verberie / Les Longues Raies).
Il faut cependant se garder de croire que cet exemple est rare : l'étude du Lochois (Lorans 1996) a démontré qu'il n'y a pas non plus existé de rupture fondamentale dans la répartition du bâti rural et que celui ci s'appuie largement, au XIe siècle, sur le bâti antérieur.
Elisabeth Lorans note qu'on n'y a pas observé de phénomènes d'incastellamento et que les fondations de châteaux demeurent peu nombreuses.»
Jean-Marc Popineau, «la formation d'un paysage au bâti semi-dispersé de l'antiquité a la fin du Moyen-Age», édition 2007, p 132

On observe à Villers-Saint-Frambourg une fixité des formes parcellaires. Avec une première datation de l'existence du village en 1006, on peut rapporter la naissance du village au phénomène d'encellulement du monde rural, soit la concentration d'intérêts villageois et/ou d'intérêts de productions. Aux lisières de la forêt d'Halatte apparaissent des clairières de peuplement sans pour autant qu'il y ait eu regroupement autour d'un château.

Parcellaire napoléonien

Parcellaire actuel

Bâti actuel Villers-Saint-frambourg

Bâti napoléonien

Bâti actuel Ognon

LES FRANGES DU VILLAGE

Franges urbaines en contact avec les ouvertures cultivées. La limite est constituée naturellement par la topographie des talus et/ou constituée par une clôture qui laisse voir le paysage.

Franges urbaines fermées
La limite est une haie qui masque le paysage

Franges construites

Franges urbaines constituées par un espace de transition remarquable

La qualité première de Villers-Saint-Frambourg est d'être un sillon arboré et bâti qui vient se lover dans les plis du paysage formés par les talwegs.

C'est le cas de la route de Fleurines à l'est comme à l'ouest du centre. C'est le cas de la rue de la Forêt et de la rue Vieille-de-Pont. C'est aussi le cas de la rue de la République jusqu'à la placette Colin où l'altitude de la trame viaire rejoint le niveau du bord du talus et des champs. Le contact avec l'espace agricole devient dès lors frontal et la limite urbaine franche.

La périphérie du village est ainsi, délimitée en grande part par la topographie du talus qui construit naturellement la limite du village.

Deux espaces que l'on peut qualifier de limites épaisses, viennent adoucir le bord de ville et constituent des espaces de transition paysagère remarquable. Ces espaces sont :
- à l'Est, une ancienne pâture arborée qui laisse le regard se glisser vers l'intérieur du village
- à l'Ouest, un enclos où paissent tranquillement quelques chevaux autour de quelques bosquets.

Leur présence paysagère est apparentée à celle de parcs. Ils proposent une limite paysagère de grande qualité que l'on souhaiterait à d'autres villages. Il convient de mesurer à quel point les limites urbaines constituées d'une accumulation de clôtures de tous genres sont stigmatisantes pour l'image d'inscription d'un village .
Au sud de la RD932a, les parcelles nouvellement bâties en sont l'exemple.
Les franges urbaines construites sont de qualité variable. Il nous semble néanmoins que quelle que soit sa qualité patrimoniale, la limite urbaine a le mérite de ne pas offrir au voyageur une vue sur des arrières parcellaires.
Les haies denses et taillées (comme par exemple les haies de thuyas) enferment les parcelles et isolent la ville du paysage. On les retrouve principalement sur des parcelles récentes, soucieuses de préserver leur intimité.

Le relief offre une limite urbaine naturelle constituée par le bord de talus

Le long du chemin du Chauffois

Le coteau bombé joue le rôle de limite naturelle et permet ici de ne pas utiliser de clôtures, Route de Fleurines

Franges urbaines fermées, hétérogénéité des factures de clôtures

Haie taillée créant un effet de fermeture

Clôture végétalisée

Clôture opaque

Franges urbaines construites

Mur d'enceinte parcellaire

Mur clairement identifiable comme limite urbaine

Mur de construction récente, identifiable comme limite urbaine

Franges urbaines constituées par un espace de transition remarquable

Espace de transition paysagère remarquable en limite urbaine est

Espace de transition paysagère remarquable en limite urbaine ouest

ÉVOLUTION DE LA FORME URBAINE

Le centre-bourg dans les cartes anciennes rapporté à la trame urbaine actuelle
Identification des continuités bâties tenues à l'alignement sur voirie de 1723 à nos jours

L'espace public central initial se situe sur l'axe Villeneuve- sur -Verberie / Yvillers / Fleurines, qui semble plus important que la route d'Ognon. Cette lecture est rendue possible du fait que la route d'Ognon n'est pas axée sur l'église.
Cette configuration existe jusqu'en 1880 où la mairie recompose l'espace urbain.

La structure urbaine en 1743 est presque identique à la structure actuelle, avec un cœur de bourg constitué d'un habitat dense qui architecture la trame du village et propose un centre-bourg très urbain.
La carte de 1743, qui est sans doute la carte la plus précise des cartes anciennes en notre possession, atteste de la présence tardive du bâti d'angle, au débouché de la route d'Ognon sur l'espace central.

Le cadastre napoléonien fait apparaître avec une grande précision les limites entre l'espace public et privé ainsi que le gabarit de l'espace viaire. La carte de 1889 (ci-dessous) établie à trop grande échelle pour être précise, nous renseigne néanmoins sur une implantation du bâti très similaire à celle du cadastre napoléonien.

La création de la place de la mairie dans l'axe de la route d'Ognon recompose le village sur cet axe devenu prédominant, en relation avec la RD 932a, d'intérêt plus régional que la RD20. Cette recomposition du début du XXe siècle est courant dans les villages ruraux.
Solidement ancrée, la mairie est un édifice dans l'espace urbain qu'elle distribue.
L'espace central primitif n'est plus affecté à un usage public et devient un espace annexe dont on apprécie l'ouverture et le caractère patrimonial, mais dont on ne sait plus très bien quoi faire.

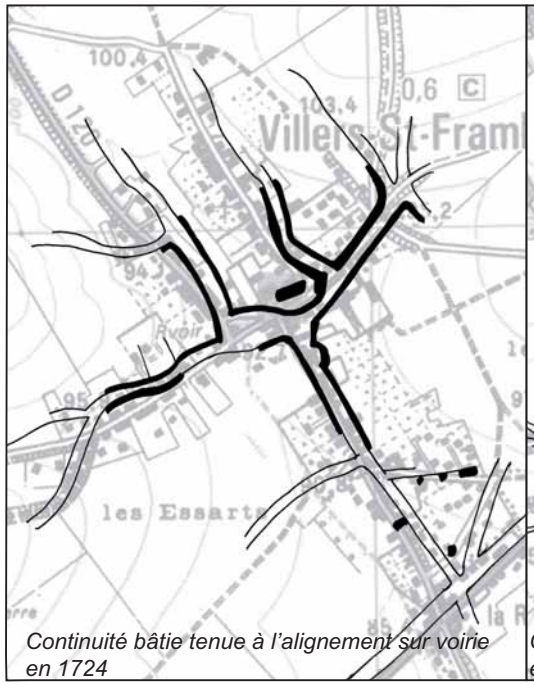

Continuité bâtie tenue à l'alignement sur voirie en 1724

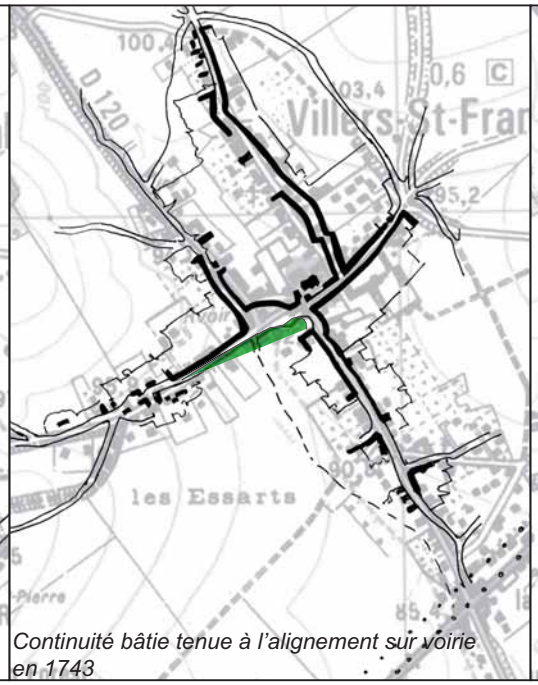

Continuité bâtie tenue à l'alignement sur voirie en 1743

Continuité bâtie tenue à l'alignement sur voirie en 1889

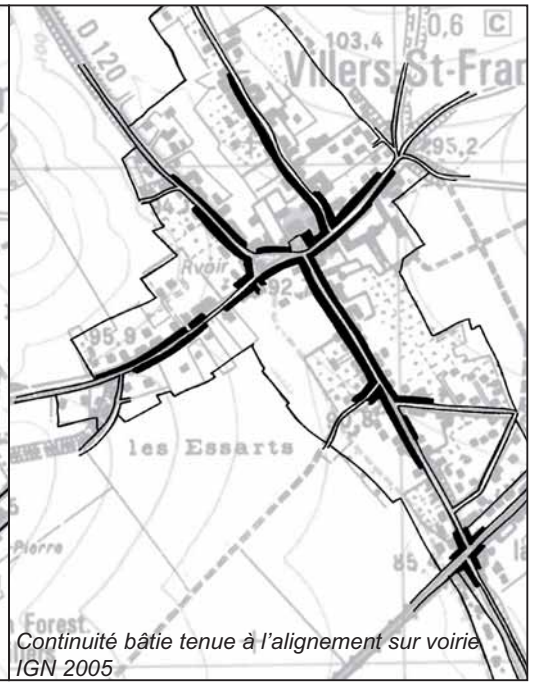

Continuité bâtie tenue à l'alignement sur voirie IGN 2005

ÉVOLUTION DE L'ESPACE PUBLIC A CARACTÈRE RURAL

Un espace public à caractère rural qui est très ancien. Aucune carte antérieure à la carte de la Capitainerie d'Halatte de 1711 ne permet de savoir si cet espace existait lors de la formation du village au XIe siècle.

Espace public rural, 1724

Ouverture de l'espace rural sur les champs, parcelle paroissiale close (église et cimetière) accessible depuis le cœur de bourg constitué.

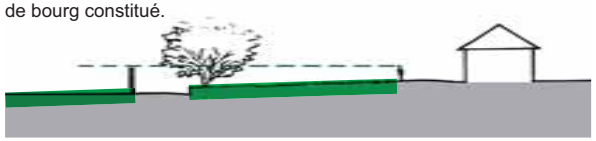

coupe nord/sud sur l'espace rural attestant de son identité en relation avec l'espace agricole.

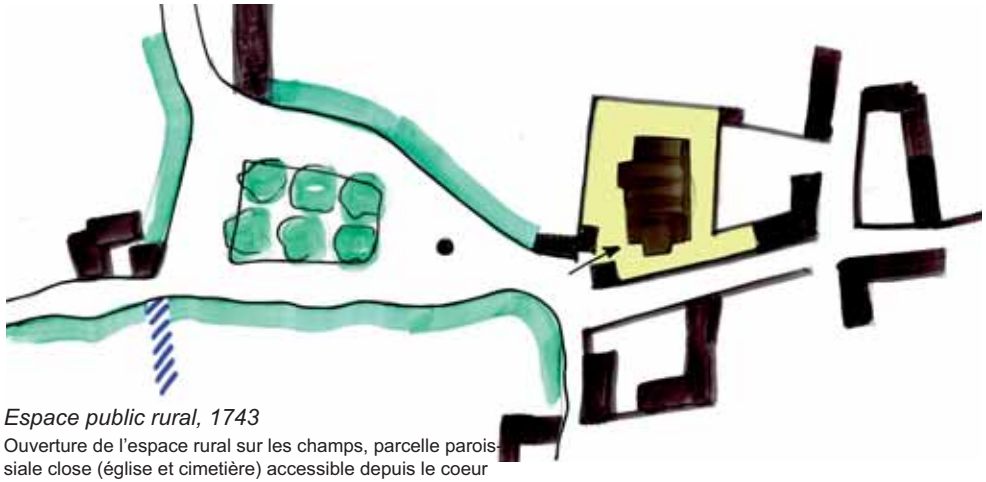

Espace public rural, 1743

Ouverture de l'espace rural sur les champs, parcelle paroissiale close (église et cimetière) accessible depuis le coeur de bourg constitué et la place du marché..

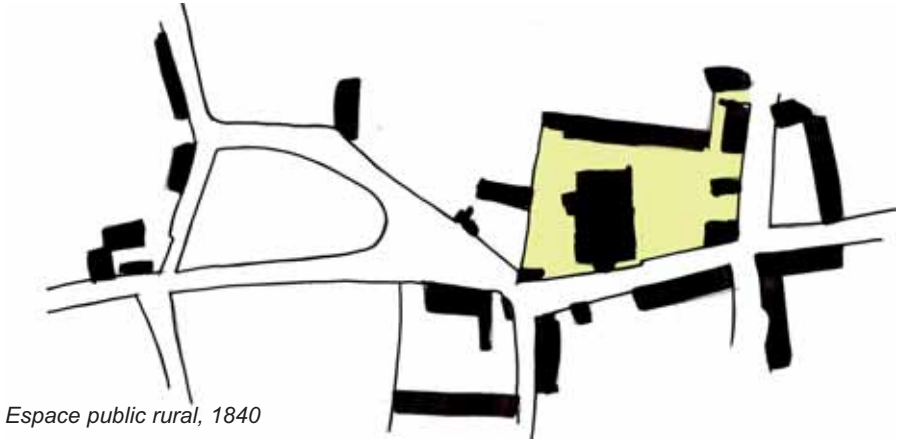

Espace public rural, 1840

La parcelle paroissiale est plus ouverte sur l'espace viaire. Elle représente un espace public de caractère urbain en parallèle de l'espace rural tangent. Les angles bâtis des deux corps de ferme confortent la structure à caractère urbain à la jonction des deux axes principaux.

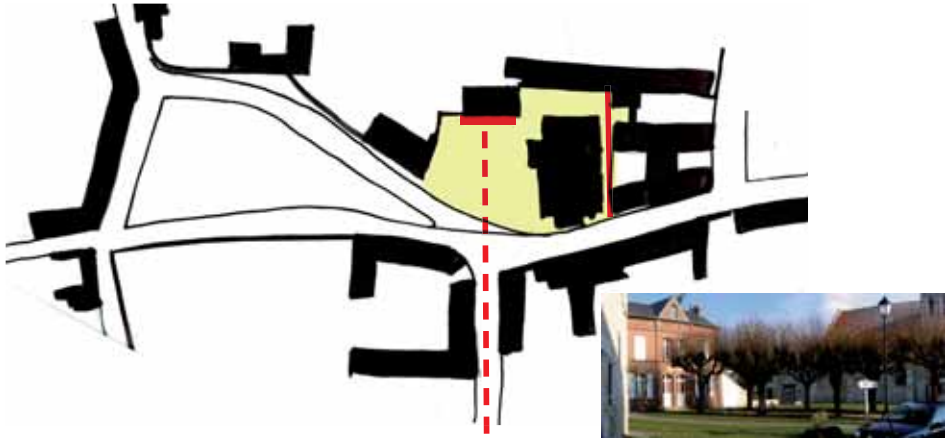

Espace public rural, 1880 et actuel

Le village se réorganise autour de sa mairie en 1880 comme un peu partout en France où, entre 1870 et 1890 de nouveaux bâtiments municipaux, emblèmes d'une république neuve voient le jour et engendrent une recomposition de l'espace public. A Paris, avec l'annexion des nouvelles mairies d'arrondissement, Haussmann engage des grands travaux de restructuration autour de ces nouveaux édifices avec un parvis et un square composant avec les nouveaux axes urbains.
A Villers-Saint-Frambourg, la mairie s'implante dans l'axe de la rue/route de la Forêt qui devient prépondérant alors que la route de Senlis à Compiègne prend une importance régionale. La place de la mairie, organisée symétriquement est clairement un parvis représentatif de la IIIe république.
Au cours du XXe siècle l'espace public rural devient un espace annexe, très encombré par divers mobiliers fixes dont un lavoir, un transformateur, une éolienne. L'accueil de manèges a été récemment interdit pour des raisons d'absence de sanitaires. Aujourd'hui, cet espace n'a plus de fonction.

LES MURS PATRIMONIAUX COMPOSANT L'OSSATURE DU VILLAGE

Une sensation patrimoniale
La sensation d'arpenter un village patrimonial naît dès le premier regard en raison de la forte et belle présence des murs, qui de part en part structurent le village.
Ils constituent un premier plan à hauteur d'œil sur lequel viennent se greffer les façades en pignon qui, de la sorte, sont tenues par ces maçonneries qui les rendent solidaires et harmonisent le gabarit sur rue.

Un espace public architecturé
Les murs constituent une ossature qui architecture l'espace public, le dessine et le qualifie. L'alignement sur rue est tenu, ce qui confère au village une grande qualité de son patrimoine bâti, une impression d'urbanisme bien compris qui date de la fondation médiévale du village.

La qualité des ouvrages maçonnés
La qualité même de ces murs anciens de moellons calcaires hourdis à la chaux définit une identité particulièrement attachante du village qui a su préserver des valeurs autant architecturales qu'urbaines transmises par un savoir constructif ancestral.
Le caractère de l'appareillage qui, le plus souvent, n'obéit à aucun calepinage en dehors des cochères souligne l'identité d'un bourg traditionnellement rural avec une qualité homogène du mode de pose des pierres et du bâti.

Les murs hauts maintiennent la cohésion du village et dessinent une forme urbaine

Rue Vieille-de-Pont

Rue de la République

Rue de la République, façade ouest

L'ambiance urbaine
Ce village structuré par ses murs procure une sensation étrange. L'espace viaire est presque totalement fermé en dehors des débouchés vers les ouvertures cultivées en bout de village. Très peu de points de vues permettent d'apercevoir l'intérieur des parcelles habitées. Les portails sont majoritairement opaques. Les ouvertures en façade pignon dans la hauteur du rez-de-chaussée sont très rares.
Il semble que l'espace public viaire soit aveugle et que la vie de la cité se situe sur l'espace privé, de l'autre coté des murs.

La structure urbaine
Les murs en alignement sur rue représentent la partie immédiatement visible qui construit la perception première du village.

Ces murs sont en fait des murs d'enceinte de parcellaire privé. Ils structurent une trame d'îlots fermés les uns par rapport aux autres et souvent par rapport à l'extérieur du village.

Les murs dessinent la forme urbaine du village, constituent une ossature construite sur laquelle s'appuient les corps de bâtiments n'ayant pas pignon sur rue.

Une structure urbaine forte
Leur présence architecture le paysage intérieur du village et propose des ambiances patrimoniales. Il est rare de ne pas apercevoir un bout de mur depuis une fenêtre ou l'autre.

Les murs ont majoritairement une hauteur de 2m, suffisante pour délimiter visuellement les espaces privés.

Rue de la République à hauteur de la placette Colin

Rue de la Forêt

Vue intérieure de l'enclos de la ferme située à l'ouest de la rue de la République*, l'ancien potager*

UN VILLAGE CONSTITUÉ DE CLOS

Un village constitué de clos
Les corps de ferme se situent sur des parcelles de grandes dimensions. Ils se distribuent autour d'un espace central ou cour semi privative qui constitue le lieu où se croisent ou se croisaient les différents habitants d'une même famille agricole (famille immédiate ou famille d'ouvriers agricoles).
Ces espaces peuvent être considérés comme les véritables espaces publics de convivialité où se partage le travail, où se jouent et célèbrent les événements de la vie agricole.
Tout se passe, de fait de l'autre coté de l'espace urbain proprement-dit à l'exclusion de la place de la mairie qui concentre tous les usages sociaux sous le regard vigilant du bâtiment municipal.
Au-delà, l'espace urbain semble inhabité du fait de l'opacité des murs d'enceintes privés, du fait aussi de la disparition du petit commerce encore présent en 1968/1970.

Les habitants mentionnent la présence de douze fermes dans un passé très récent.
Deux fermes sont encore aujourd'hui des exploitations agricoles.
Ces clos sont appelés encore aujourd'hui pâtures en raison de leur usage dans un passé proche qui reste ancré dans la mémoire des habitants.
De taille variable en fonction de celle des fermes, ils ont un grand intérêt paysager parce qu'ils sont des espaces enherbés et ouverts sur le paysage alentour. En ce sens, ils constituent de véritables ouvertures urbaines directement en rapport avec les champs.

Vue depuis l'intérieur du clos de la ferme située à l'est de la rue de la République avec au premier plan l'ancienne pâture, les champs et la lisière au lointain

Vue intérieure d'un jardin clos. Maison rue Colin

Impact des formes construites sur la disposition des espaces de jardin

Vue depuis l'intérieur du clos de la ferme située à l'est de la rue de la République. Le mur qui entoure l'ancien potager protège l'espace privé de toutes vues extérieures.

LES EXTENSIONS BÂTIES ENTRE 1975 ET AUJOURD'HUI

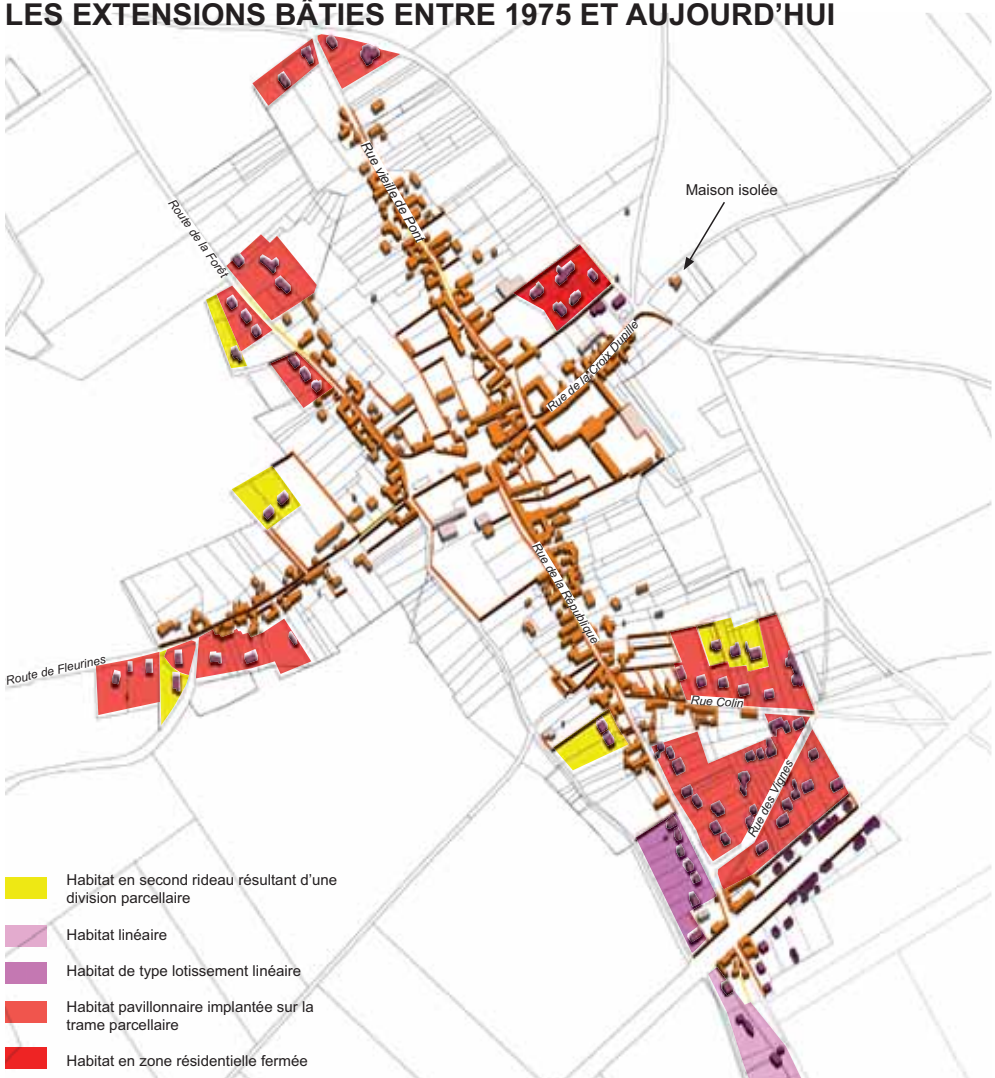

Les extensions bâties entre 1975 et aujourd'hui concernent :

-un habitat linéaire entre la Roue-Qui-Tourne et le centre de Villers-Saint-Frambourg ainsi que les maisons en extrémité nord du village
-un habitat dit par les habitants «en second rideau» se situant en arrière de parcelle et résultant d'une division parcellaire
-un habitat en zone résidentielle nécessitant la réalisation d'une voie de desserte pour l'accessibilité interne à la zone
-un habitat qui étend la forme urbaine sur le parcellaire cultivé
-une maison isolée
Cette nouvelle caractéristique urbaine qu'est l'habitat pavillonnaire s'apparente à une mise à distance de l'habitation par rapport aux nuisances relatives aux flux routiers.
Elle correspond aussi à un changement de mentalité qui privilégie la maison individuelle.

La disparition de constructions implantées à l'alignement sur rue marque une césure avec la structure urbaine traditionnelle en relèguant les constructions en extrémité de village, voire en dehors de l'enveloppe urbaine.
Elles sont perçues en situation de périphérie de bourg.

L'ensemble des constructions récentes se situe en centre de parcelle et ceci quelle que soit sa situation dans le village. Elles sont toutes de type pavillonnaire. Une seule maison déroge à ces caractéristiques dominantes. C'est une maison de ville, implantée à l'alignement sur rue, coté sud de la rue Colin.

L'ambiance urbaine s'en trouve fortement perturbée, l'espace de la rue n'est plus tenu entre les murs. Les limites entre l'espace public et l'espace privé sont traitées avec des clôtures.

Malgré la prédominance de constructions de type pavillon, il y a une grande disparité des styles architecturaux.

Hétérogénéité des clôtures

Disparité des styles architecturaux.

Ambiances en extrémité de village.

LA ROUE-QUI-TOURNE, CARREFOUR DE LA RD 932a DE LA RD 120

Le hameau de la Roue-Qui-Tourne est d'époque postérieure aux deux villages de Villers-saint-Frambourg et d'Ognon.
La forme construite du hameau et son développement dépend de la RD932, avec un bâti de part et d'autre de cet axe viaire qui prend au XIXe siècle de plus en plus d'importance.
Le cadastre napoléonien révèle la présence de bâtiments au carrefour dont probablement le relais de poste.
La limite communale divise le hameau de manière complexe, celui-ci constituant une entrée de bourg pour chacun des deux villages.
Les murs patrimoniaux, en limites parcellaires, organisent une continuité batie tenue à l'alignement sur rue qui caractérise de manière urbaine le carrefour.
La faible largeur de la rue de la Forêt en relation avec son identité ancienne de chemin d'exploitation ne laisse que très peu de place aux trottoirs herbacés ce qui rend difficile les continuités piétonnes entre les deux bourgs.
Le vocabulaire routier à hauteur du carrefour qui accompagne un axe viaire d'importance contredit la qualité de la structure urbaine et patrimoniale de celui-ci. Au droit du carrefour, l'absence de bordure dessinant et délimitant l'alignement viaire, de l'espace public de bord de voie accentue l'impression de dilatation de l'espace que l'on perçoit comme délaissé.

- Bâti Ognon
- Bâti milieu de parcelle
- Bâti renforçant l'alignement urbain
- Bâti structurant, fond de parcelle
- Trottoir engazonné
- Mur haut, maintien de la forme urbaine
- Alignement érables; RD 932a
- Limite communale

Vue depuis le sud vers le carrefour, la continuité bâtie présente un caractère patrimonial attachant qui participe de l'identité du carrefour.

Continuité bâtie tenue vue depuis le carrefour vers le centre de Villers-Saint-Frambourg

Façade nord du carrefour: continuité bâtie tenue vue vers le nord. L'ancien relais de poste architecture le carrefour. Il constitue un angle urbain à l'alignement sur rue.

Façade nord du carrefour: entre les deux bâtiments qui construisent le carrefour patrimonial, le vocabulaire routier, avec de grands rayons de giration est prédominant

La structure des murs se prolongent assez loin au-delà du carrefour, comme si elle cherchait à attester du caractère urbain de l'intersection patrimoniale

Façade sud du carrefour: les bâtis structurant l'angle urbain ont un même gabarit sur rue et une même position à l'alignement sur rue.

Façade sud du carrefour: au-delà de la première maison, la haie qui vient masquer la continuité bâtie porte préjudice à la qualité d'ensemble.

Les bas-côtés herbacés de la Roue-Qui-Tourne, entrecoupés d'accès de service et d'entrées charretières pourraient faire l'objet d'une requalification intégrant les diverses fonctionnalités.

Cette typologie d'espace public d'accompagnement de voirie, récurrente dans l'Oise, est souvent bordée, dans le cas de voirie à fort trafic, d'un espace de transition plus refermé, délimité par une grille en fer forgé qui privatise un perron, souvent fleuri.
C'est le cas du relais de poste et d'une maison fin XIXe, qui malheureusement se dissimule totalement derrière une haie non entretenue.

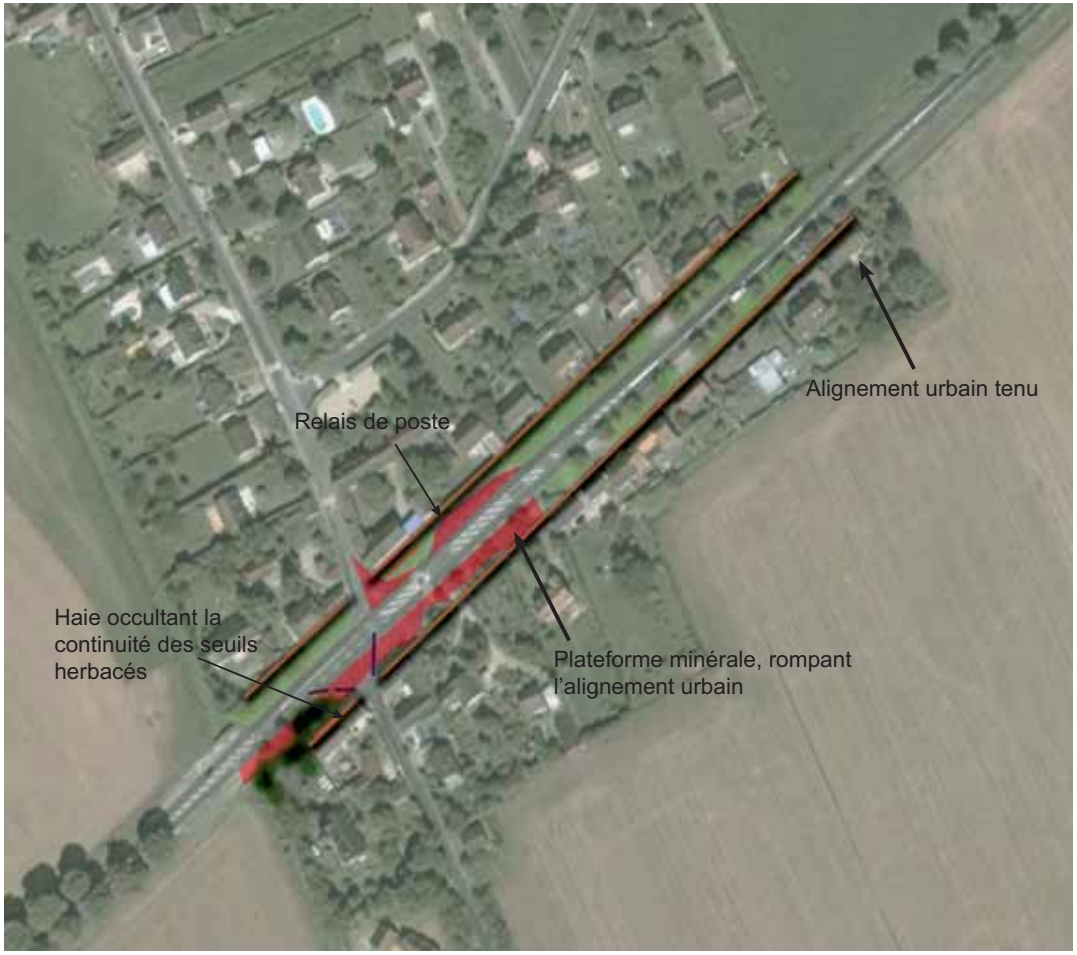

Relais de poste

Plateformes minérales au carrefour de la Roue-Qui-Tourne

Maison XIXe, cachée par une haie non entretenue

Entrée charretière marquant l'arrêt de l'alignement urbain en entrée de village

Bas-côtés herbacés

Arrivée a la Roue-Qui-Tourne par le sud-ouest

La Roue-Qui-Tourne milieu du siècle

Dans l'Oise, comme à Chamant tout proche, les bas-côtés constituent souvent des espaces publics herbacés prisés et entretenus qui proposent des espaces de protection par rapport à la voie, une transition en terme d'espace public et un seuil pour l'espace privé. Souvent, dans les traversées de village, ils font l'objet d'attention particulière qui permet d'identifier l'adresse des bâtiments dont ils constituent un parvis.

Plates-bandes jardinées à Chamant

Espace public herbacé à Bazicourt

Entretien des bas-côtés herbacés à Villers-Saint-Frambourg à hauteur du relais de poste. Ces espaces en marge de la route constituaient des seuils souvent jardinés mais aussi des parvis publics.

HABITAT LINÉAIRE AU SUD DE LA RD 932a

Les constructions nouvelles au sud de la Roue-Qui-Tourne sont toutes implantées au centre de leur parcelle et entourées d'une haie qui protège l'habitat de son environnement immédiat. La hauteur des haies occulte toute relation avec le paysage des champs.
Elles diffèrent en cela de l'habitat ancien et ne cherchent pas à participer d'une quelconque structure urbaine. La réunion de parcelles en lots accentue la perception de lotissement linéaire particulièrement représentatif des années 1970.
Ce mode d'occupation du sol autant que le mode de fermeture de chaque lot, clôtures hautes et portails opaques, autorisent des styles d'habitats individuels les plus divers. La forte hétérogénéité architecturale ressentie est aussi en partie due à la disparité des héberges bâties et à l'orientation des toitures.
La frange urbaine côté champs se compose d'un assemblage de clôtures en arrière de parcelles.
L'entrée de village à hauteur du fossé d'Ognon est peu marquée.
Les emprises minérales permettant l'accès aux stationnement sont importantes.

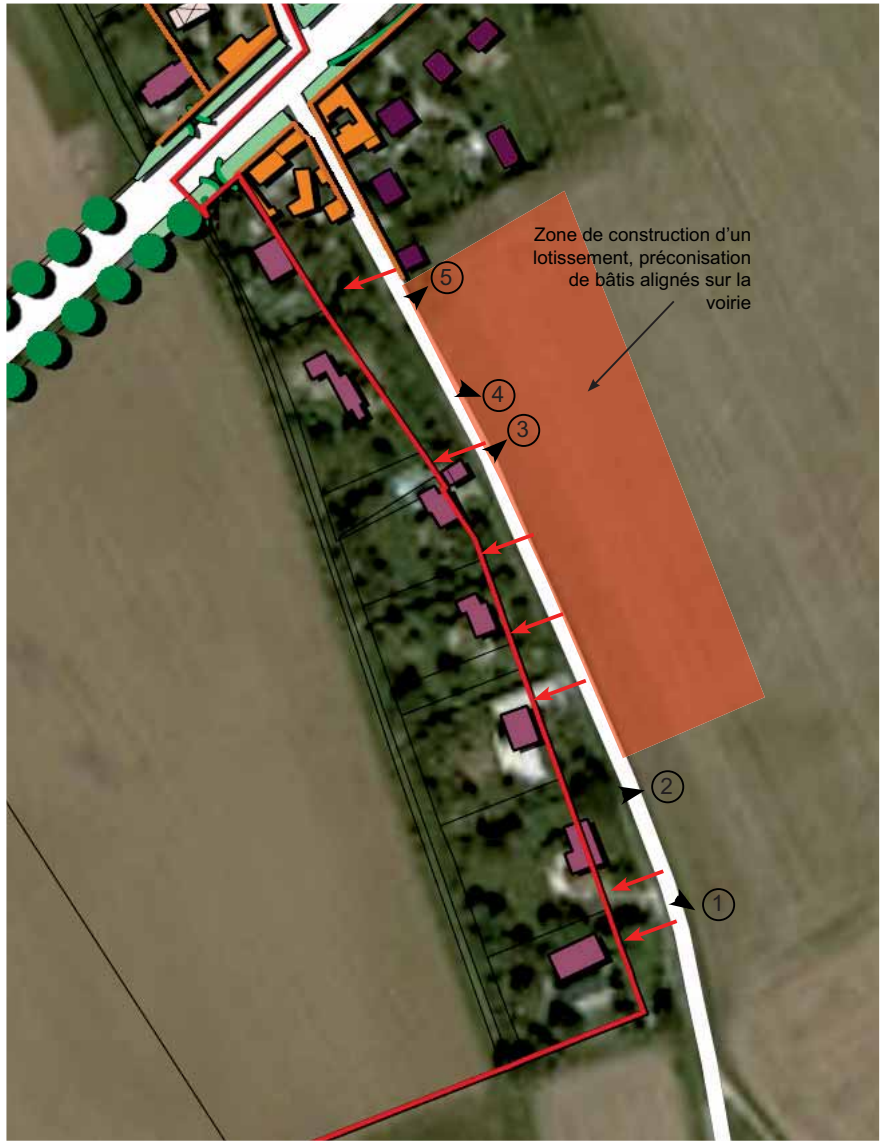

Un manque de lisibilité de l'entrée de village constituée d'arrières de parcelles.

RD 932 a, entrée de village ouest

5

4

3

2

1

Une grande hétérogénéité des styles architecturaux.

Impact d'un lotissement en haut de talus

Il semble important que le lotissement prévu sur le territoire communal d'Ognon s'implante à l'alignement de la RD120 avec un rez-de-chaussée bas à niveau de voirie, profitant ainsi de la topographie existante pour s'intégrer dans le paysage.
Des constructions en haut de talus participeraient d'un étalement urbain indifférent à une forme construite composée de part et d'autre de la voirie et indifférent aussi à une frange urbaine qui s'apparente visuellement, aujourd'hui, à une lisière jardinée.

Les emprises minérales permettant l'accès aux stationnements à l'intérieur des parcelles sont importantes

Route d'Ognon vers le carrefour de la Roue-Qui-Tourne

EXTRAIT ETUDE URBAINE D'OGNON, PRECONISATION D'AMENAGEMENT
(Hortésie juin 2007)

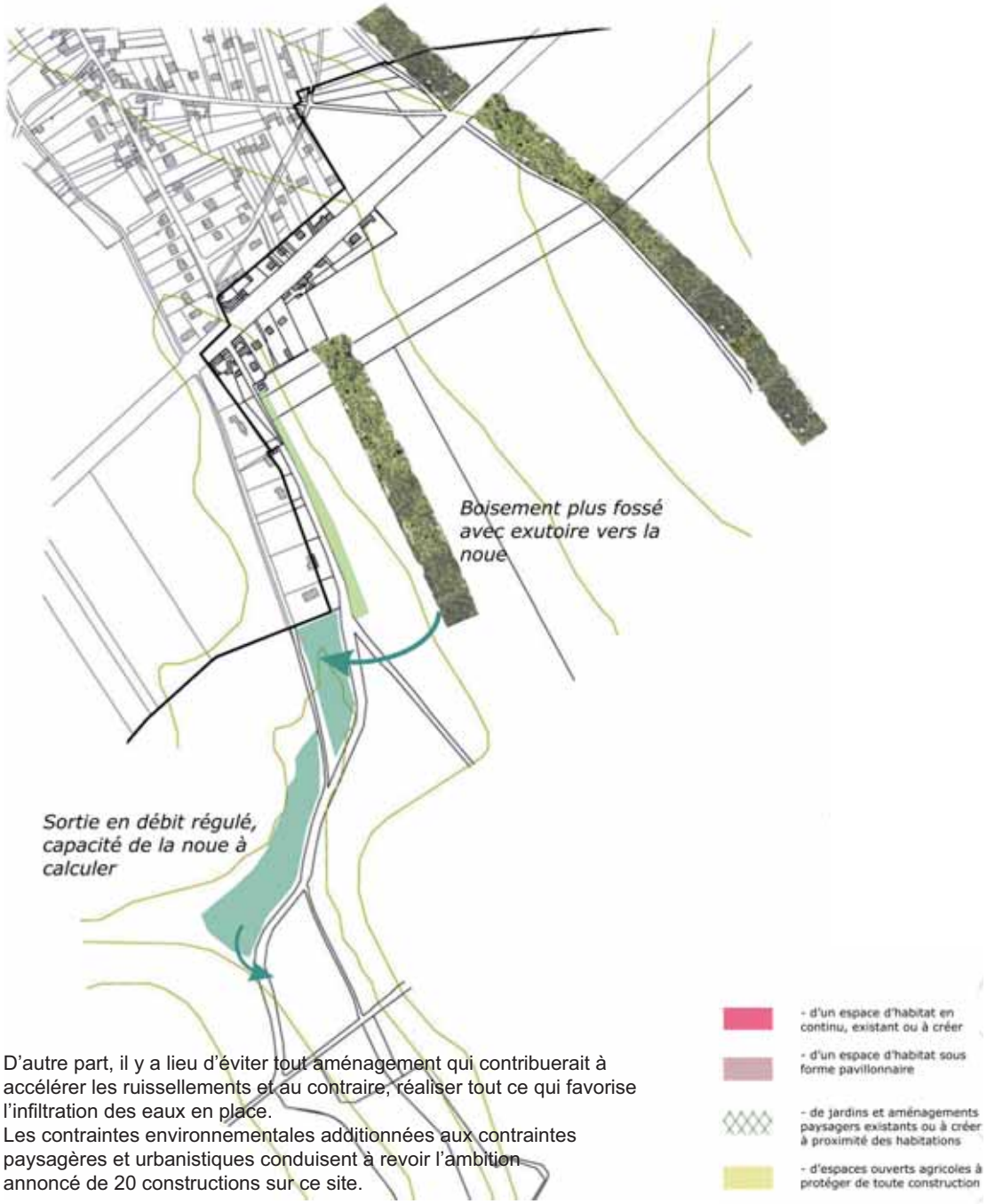

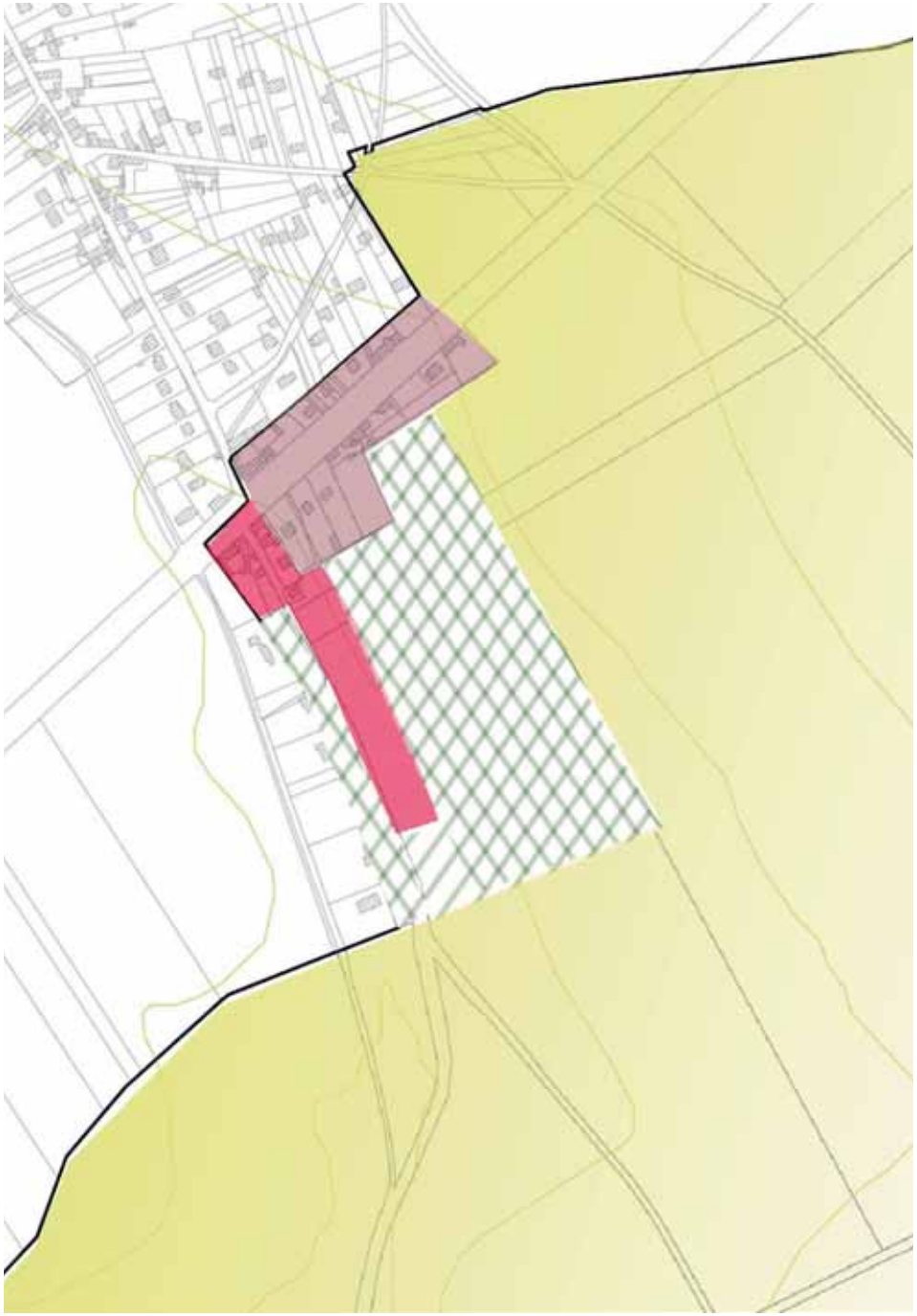

D'autre part, il y a lieu d'éviter tout aménagement qui contribuerait à accélérer les ruissellements et au contraire, réaliser tout ce qui favorise l'infiltration des eaux en place.
Les contraintes environnementales additionnées aux contraintes paysagères et urbanistiques conduisent à revoir l'ambition annoncé de 20 constructions sur ce site.

Pour une bonne intégration paysagère, une urbanisation "compacte" et linéaire à la route départementale 120 sans trop remonter sur la plaine est donc préférable, en réalisant les aménagements protecteurs nécessaires.
Les accès des constructions devront se faire depuis la route.
La pente à l'intérieur des terrains devra être nivelée sous la forme terrasses successives autour des constructions et paysagée.
Pour un tel aménagement, un schéma d'ensemble sur la disposition des habitations dans la parcelle, la dispositions des habitations les unes par rapport aux autre et par rapport à la route, ainsi que l'aménagement et le nivellement des jardins est nécessaire.
Selon la densité retenue, on peut évaluer la faisabilité entre 6 et 10 constructions. Les jardins à l'arrière peuvent être grands.
En outre, un nivellement du terrain sous forme de terrasses contribuera à absorber une partie des ruissellements.

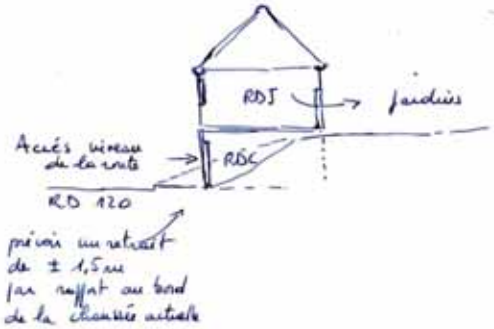

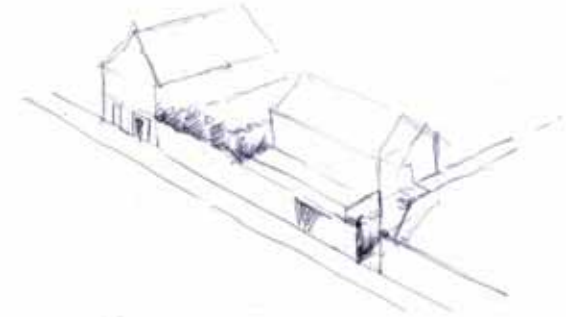

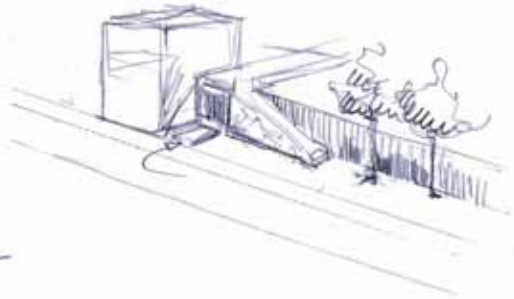

Croquis de recherche à main levée pour combiner et intégrer les volumes architecturaux à la pente et en créant des terrasses.

Préconisations et précautions à l'urbanisation du secteur 2

Précautions:
- Réaliser les investigations préconisées en p.27 et comprenant les calculs nécessaires aux dimensionnements des ouvrages;
- concevoir une urbanisation et un aménagement de la topographie des terrains en terrasses, contribuant au ralentissement et à l'infiltration d'une partie des ruissellements;
- limiter la création de surfaces imperméables;
- ne pas créer de voies à l'intérieur du terrain qui augmenterait le ruissellement;
- implanter les constructions le long de la RD 120;
- protéger les constructions et jardins par des aménagements à l'amont comprenant noues de rétention et plantations.

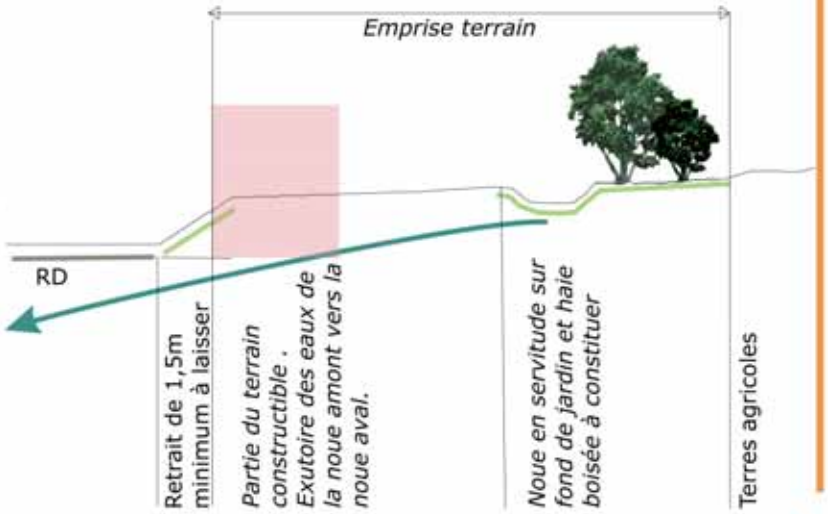

HABITAT LINÉAIRE RUE DE LA RÉPUBLIQUE

La pression foncière en relation avec Roissy-Charles-de-Gaulle a conduit la commune à urbaniser en toute logique la séquence urbaine comprise entre le hameau de la Roue-Qui-Tourne et le centre du village, créant ainsi une jonction urbaine. Cette urbanisation s'est étalée dans le temps entre 1972 et 1980.
L'implantation de ces maisons individuelles se situe en centre de parcelles avec un alignement sur rue constitué de clôtures de facture disparate et un jardin avant en forte déclivité (Il existe une déclivité de deux à trois mètres entre le niveau de voirie et le terrain naturel des parcelles bâties).
Ces nouvelles constructions de type pavillonnaire n'obéissent pas au mode d'implantation traditionnel du village qui se fédère autour de l'ossature des murs patrimoniaux.
Ce dispositif impose d'importantes pentes minérales d'accès au garage.

Bâti milieu de parcelle
Bâti renforçant l'alignement urbain
Bâtis structurant, fond de parcelle
Trottoir engazonné
Mur haut, maintien de la forme urbaine
Limite communale

Les maisons construites après 1975 (environ) doivent répondre à une nouvelle prescription du POS imposant une hauteur à la sablière inférieure ou égale à 2,50 m avec pour objectif la limitation des hauteurs de bâti et surtout les pavillons construits sur un étage technique. L'espace de vie, situé en rez-de-jardin permet néanmoins des vues lointaines sur les champs et la lisière forestière. Les maisons construites avant 1975 ont un séjour en balcon sur le paysage mais moins de jouissance de plain-pied de leur jardin.
Ce groupe de maison est relativement enclavé par rapport à la rue et la continuité bâtie de centre-bourg est très peu «tenue» ou urbaine sur cette portion de rue. Le raccordement au réseau sanitaire nécessitera la mise en place de pompes de relevage pour les eaux usées.

Maison construite avant 1976 avec séjour en balcon.

Maison construite après 1976 avec une hauteur de sablière au même niveau que la rue

Maison récente en entrée de ville

L'alignement sur rue constitué de clôtures de facture disparate.

Vue sur les étendues cultivées coté jardin

HABITAT PAVILLONAIRE IMPLANTÉ SUR LA TRAME URBAINE

Bâti milieu de parcelle

Bâti renforçant l'alignement urbain

Bâti Ognon

Trottoir engazonné

Mur haut, maintien de la forme urbaine

Haie

Limite communale

La rue Colin, la rue de la République et le chemin d'exploitation qui fait le tour à l'est du village délimitent un îlot qui s'est construit à partir des années 1975.
Toutes les constructions sont des maisons individuelles sauf un habitat collectif de faible hauteur.

Cette extension forme une zone pavillonnaire qui vient grossir la forme linéaire et patrimoniale du village.

Cette impression de zone pavillonnaire, fortement ressentie dans l'espace est caractérisée par l'implantation des maisons au centre de la parcelle et des styles architecturaux, typologies pavillonnaires et héberges très divers avec :

- tantôt un pavillon de construction modeste à ossature légère

- tantôt un pavillon surélevé par rapport au terrain naturel, comportant un sous-sol à demi-enterré sur une butte de remblais

- tantôt une maison qui se veut moins pavillonnaire et adopte un profil de toiture à forte pente qui s'apparente à l'image d'un chalet de villégiature.

- tantôt une maison dont la taille imposante fait penser à une maison de maître sans en avoir l'architecture.

construction à ossature légère

Pavillon surélevé par rapport au terrain naturel

Maison de style chalet de villégiature.

Maison de taille imposante

Le fort contraste des styles est d'autant plus marquant qu'il y a une grande différence de surface hors œuvre pour des parcelles de surfaces identiques.

La position et l'orientation des bâtis en biais par rapport à l'axe viaire accentue l'impression d'un bâti diffus et une dilatation de l'espace urbain.

La carte renseigne de manière assez immédiate sur la faible densité et la dispersion du bâti qui semble flotter dans l'espace.

Le fort contraste des styles et des échelles

Cette extension du village s'est structurée sur la trame parcellaire rurale et dessine un cœur d'îlot triangulaire qui laisse place à un cœur d'îlot jardiné.

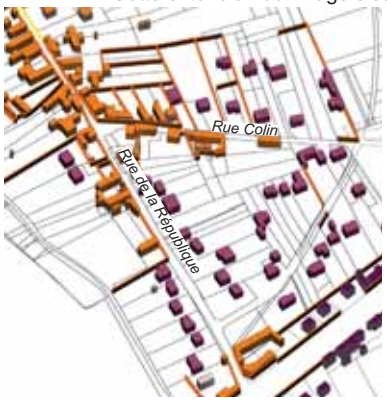

Intérieur d'ilôt résidentiel

Au nord, la route de Brasseuse, qui dès son entrée dans le village se nomme rue Colin, est un tracé ancien avec une continuité des façades à l'alignement sur rue, coté sud.
La plus récente des maisons s'est implantée en respectant et en prolongeant la continuité des façades avec une architecture en résonance avec l'identité patrimoniale du village.
De la place Colin à cette nouvelle construction, la continuité bâtie est tenue et la sensation est de ne plus être en périphérie de village mais bien au contraire de rentrer dans le cœur de bourg constitué.
Le bâtiment le plus ancien, déjà présent en 1770, donne le ton d'une restauration patrimoniale soignée de l'ensemble des corps de bâtiments.

Il existe encore aujourd'hui une parcelle non construite que l'on peut considérer comme une «dent creuse».
L'angle de la rue Colin avec la place du même nom n'a aucun caractère urbain dans le sens où le jardin d'angle, fermé par une clôture de qualité médiocre, n'architecture pas la placette.

Dent creuse rue de la République

Maison récente, rue Colin

Maison 1770 rue Colin

Dent creuse rue Colin

Maison fin XVIII ème rue Colin

Placette du calvaire, rue Colin

Maison à l'angle de la placette et de la rue Colin

Habitat collectif, rue Colin

Alignement urbain, rue Colin et accès habitat collectif

L'alignement sur rue, coté nord, est tenu par la structure des murs sur trois parcelles pour laisser place à des constructions implantées en centre de parcelles. L'ambiance urbaine est marquée par les «brèches» dans l'alignement sur rue constituées par les voies de desserte des constructions en second rideau. L'espace semi-public de desserte du bâtiment d'habitat collectif est directement ouvert sur la rue sans traitement de limite qui intégrerait par exemple un mobilier pour les poubelles et le transformateur.

L'esthétique du mur mitoyen avec l'espace cultivé est souvent décrié par les habitants qui semblent lui préférer un traitement végétal. L'impact visuel négatif qu'exerce ce mur, très visible en frange urbaine, résulte plutôt, si on le compare avec les murs qui ferment les clos de ferme, de la qualité de son enduit au regard d'un mur de pierres hourdies.

Limite du village, rue Colin

HABITAT DE SECOND RIDEAU ET D'EXTRÉMITÉ DE VILLAGE

Second rideau

Création d'accès privés aux habitats de second rideau

Bâti d'extremité de village

Bâti de second rideau

A la fin des années 1970, le paysage urbain de Villers-Saint-Frambourg se modifie sous la pression foncière résultant de l'ouverture de l'aéroport de Roissy Charles-de-Gaule. Les nouveaux arrivants sont une population de cadres attirés par le caractère patrimonial du bourg.

La construction de maisons individuelles dites «en second rideau» apparaît. Ces constructions résultent de divisions parcellaires. La dernière révision du POS interdit ce mode d'implantation particulièrement dommageable pour trois raisons principales :
- un étalement non maîtrisé de la forme urbaine et l'obligation de desservir ces nouveaux pavillons en créant des voies d'accès depuis la rue.
- la création de voies privées qui ne sont pas fermées par un portail à l'alignement de la rue et altèrent la structure urbaine de Villers-Saint-Frambourg, particulièrement remarquable en raison de l'ossature des murs patrimoniaux qui architecturent l'espace public de la rue.
- les constructions s'interposent entre le bâti patrimonial implanté le long des rues et le paysage, privant ces derniers de vues lointaines. Rue de la Forêt, les deux premiers pavillons construits bénéficient de position en balcon sur les champs avec des vues qui s'étendent jusqu'à la lisière domaniale avec un jardin d'agrément en premier plan.

Extrémités de village

Limite du village rue de la Forêt

Limite du village rue Vieille-de-Pont

Les habitats les plus récents sont tous des maisons individuelles et majoritairement des pavillons implantés au centre de la parcelle. La limite avec l'espace public de la rue est assurée par une clôture, avec par endroit un muret en soubassement. Cet habitat correspond à un mode d'habiter qui veut prendre ses distances par rapport à l'espace collectif, s'en protéger avec un espace de jardin qui l'isole du monde extérieur. L'espace résidentiel est très souvent clos par une haie.

Limite du village rue Colin

Extrémité de village rue de la Forêt

Extrémité de village rue Colin

Ce recul du bâti par rapport à l'espace de la rue propose une ambiance très différente de celle du centre du village. La continuité des murs laisse place à des talus surmontés de haies. La rue devient route et l'espace semble se dilater et perdre son caractère urbain. La rupture est assez franche entre deux urbanismes différents, l'un attaché à des valeurs urbaines, l'autre à des valeurs résidentielles.
A l'extrémité du village, il semble que celui-ci n'a plus de bord de ville, qu'il s'arrête dans l'attente d'autres constructions à venir, qu'il n'est pas fini et que l'étalement urbain peut se poursuivre linéairement le long des voies.
Seuls, les mâts d'éclairage empruntent un vocabulaire urbain comme pour attester que nous sommes encore dans le village.

Limite du village route de Fleurines

Extrémité de village rue de la Croix Dupille, bâti isolé

Extrémité de village route de Fleurines

Limite du village rue de la Croix Dupille

Bâti isolé

La seule maison isolée du village apparaît comme une exception dans le paysage. Elle se détache clairement du paysage d'inscription du village. La présence du végétal de type ornemental accompagne et dissimule le bâtiment sans pour autant que cet isolat puisse faire penser à un bosquet.
Il semble important de penser que cette construction isolée ne donne pas l'exemple pour un habitat dispersé sur le coteau, ni l'envie d'étendre le périmètre constructible dans le sens d'un étalement urbain en contradiction avec la forme urbaine unifiée du village.

LOTISSEMENT RÉSIDENTIEL

Bâti milieu de parcelle

Bâti renforçant l'alignement urbain

Bâti structurant, fond de parcelle

Mur haut, maintien de la forme urbaine

Haie

Une portion de voirie a été réalisée depuis la patte d'oie des chemins d'exploitation jusqu'à l'entrée du lotissement.
Il faut sans doute se poser la question avant de prolonger cette voirie sur le parcours du «périphérique à lapins», de l'image convoquée par des voiries secondaires plantées de quelques réverbères en limite de champs au regard de la qualité des franges urbaines de Villers-Saint-Frambourg.

L'implantation de ces six maisons groupées, desservies par une voie de desserte se terminant en impasse peut être considérée comme un lotissement résidentiel, volontairement fermé par rapport à l'espace public.
A l'inverse de nombreux lotissements réalisés sur des terrains à bâtir en marge de la structure urbaine, celui-ci s'inscrit à l'intérieur d'un ancien clos de ferme. Les murs patrimoniaux constituent l'enceinte du lotissement, ce qui lui confère une intelligente inscription dans le paysage.
L'alignement de tilleuls « paysage » la frange urbaine.

Mur d'enceinte et alignement vus depuis les champs

Le chemin rural longeant le mur d'enceinte

La division en lots constructibles pour chacune des six maisons semble se servir du parcellaire. Les bâtis implantés par rapport à la voie de manière rayonnante impactent le paysage avec des toits orientés dans tous les sens. Cette perception est atténuée par un accompagnement végétal de type parc qui fait que les murs pignons apparaissent en second plan.

Strate végétale à l'intérieur de la résidence

Le caractère confidentiel et clairement privé de ce lotissement peu perceptible depuis la rue est très lisible dans la conception spatiale avec des maisons individuelles fermées par des haies et murets sur l'espace semi-public intérieur. Le contact visuel sur les ouvertures cultivées n'est pas recherché.

Espace semi-public intérieur de la résidence

Vue vers les champs depuis l'entrée

ANCIEN HABITAT MODESTE

Le tissu bâti de Villers-Saint-Frambourg est majoritairement composé de parcelles étroites, tout en longueur, étirées de la rue jusqu'à la limite avec les espaces cultivés. Ce parcellaire, dit rural, correspond à des unités foncières de potager. Cette typologie d'habitat plus modeste que les grands corps de ferme ou habitat sur des propriétés ayant fait l'objet de réunion de parcelles est particulièrement intéressante : soit un habitat individuel, avec un premier corps de bâtiment d'habitation à l'alignement sur rue et un deuxième à usage de remise marquant la limite avec le potager. Ces deux bâtiments souvent en vis-à-vis délimitent un espace de cour autour de laquelle s'organise un ensemble d'usages domestiques. Elle constitue souvent une pièce en plus, mais d'extérieur. Directement accessible depuis la rue, (soit par l'intermédiaire d'un porche ou d'un portail) elle distribue le potager, puis en fond de parcelle, le verger. Bien souvent, dans l'habitat pavillonnaire, l'absence de remise ou de cour se fait sentir. Cette typologie très commune est en adéquation avec l'identité du village de Villers-Saint-Frambourg dans le sens où elle signifie un habitat individuel accolé qui construit un alignement sur rue, renforce l'ossature des murs et propose une impression de densité bâtie de cœur de bourg. Eu égard au prix du foncier qui décourage les jeunes ménages de venir s'installer dans le village, elle représente, parce qu'elle est peu consommatrice d'espace, une possible alternative au pavillonnaire et une certaine variabilité de l'offre de logement.

Bâti milieu de parcelle

Bâti renforçant l'alignement urbain

Bâti structurant, fond de parcelle

Mur haut, maintien de la forme urbaine

Haie

Vision de la cour depuis la rue

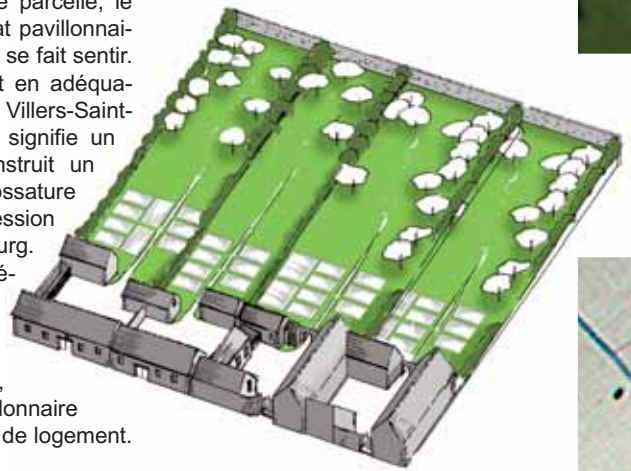

Extrait du cadastre napoléonien

En fond de cour, la petite porte vers le potager

Vision de la cour depuis la rue, maison route de Fleurines

Rue de la République, un ensemble de constructions patrimoniales sont implantées perpendiculairement à la rue et solidairement à l'ossature des murs patrimoniaux. Les bâtiments, étirés dans la longueur, rappelant la typologie des longères sont en position haute par rapport au talweg du fossé de récupération des eaux de ruissellement. Une première terrasse puis une seconde prennent position sur la déclivité du coteau et organisent des vues au lointain sur le paysage cultivé jusqu'à la lisière forestière.

Maisons, rue de la République qui construisent l'alignement sur rue et renforcent l'ossature des murs patrimoniaux

L'ILOT PAROISSIAL

Espace public ancien

Comme l'atteste le plan d'intendance de 1760, l'îlot du presbytère est dans une première période totalement fermé au sud et sans doute accessible par une petite entrée latérale située sur l'angle est.
Dans une deuxième période, apparaît le cimetière implanté à l'ouest de la parcelle et le presbytère en limite nord. L'entrée de l'îlot est clairement implantée sur la rue de la Forêt et structurée par le bâtiment du presbytère, avec une entrée secondaire sur la venelle du Choléra et un accès direct au cimetière par l'arrière de la parcelle à l'ouest.
L'ensemble de l'îlot paroissial reste totalement clos de murs et protégé de l'espace public. La venelle du Choléra est une fosse commune.
Dans une troisième période, le mur d'enceinte paroissial disparaît et l'espace s'ouvre sur la route de Fleurines, proposant ainsi une dimension de qualité publique en pied d'église.

La restauration de l'église, répondant à l'ambition de l'agrandir est sans doute concomitante avec l'ouverture et la recomposition publique de l'espace extérieur.
En contrepoint de l'espace public rural, la construction de la mairie réorganise l'espace public autour des valeurs de la république, sur l'emprise paroissiale.

Arrivée de la rue de la République sur la Mairie

Si l'archéologie ne permet pas de définir avec précision l'historique de la construction de l'église actuelle, on peut constater que la nef est la partie la plus ancienne et que le transept actuel, d'époque postérieure est plus large que le transept d'origine.

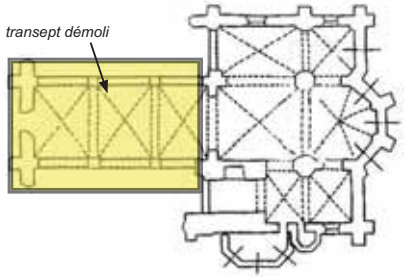

Restauration incluant la restructuration et élargissement du transept

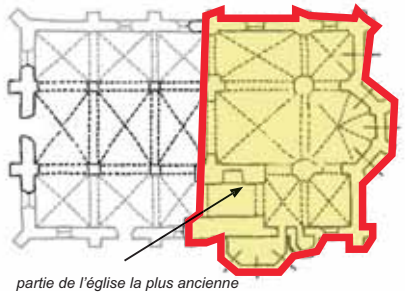

La venelle du Choléra

Espace public actuel

SÉQUENCE URBAINE RUE DE LA CROIX DUPILLE

Probable ancien accès aux champs

Perspective à hauteur de l'église

Les deux îlots urbains constituant le cœur de village d'origine

Cet ensemble d'habitations accolées constitue une séquence urbaine qui obéit à un alignement sur rue tenu, malgré l'hétérogénéité des héberges et l'orientation des toitures. Avec l'îlot urbain de l'église et du presbytère qui lui fait face, cette séquence est sans doute la partie la plus ancienne du bourg, structurée sur un parcellaire moyen-âgeux entre deux angles urbains. Il est possible de faire l'hypothèse que le mur actuel entre l'angle et le grand corps de ferme était une ouverture sur les champs.
C'est aujourd'hui la séquence la plus urbaine, avec des ouvertures nombreuses en façade sur rue et des bordures plantées personnalisées à chaque seuil qui lui confèrent une ambiance habitée.

Mur haut, maintien de la forme urbaine

Probable ancien accès aux champs

Façade sud, rue de la Croix Dupille

SÉQUENCE URBAINE, ROUTE DE FLEURINES

Bâti milieu de parcelle
Bâti renforçant l'alignement urbain
Bâti structurant, fond de parcelle
Mur haut, maintien de la forme urbaine
Haie

La tour de l'église se situe dans l'axe de la rue, historiquement plus importante que la rue de la République. La route de Fleurines, séquence urbaine ancienne épouse le talweg est/ouest. L'alignement sur rue est très marqué et l'ossature des murs patrimoniaux d'autant plus lisible que l'implantation du bâti est majoritairement parallèle à la rue. La densité bâtie accroît l'impression de se sentir dans le village.

Arrivée sur la place Paul Darras, la rue se prolonge vers l'église

Dernier tronçon route de Fleurines, avant la place Paul Darras.

Plusieurs bâtiments ont une échelle et un caractère patrimonial imposant, perceptible depuis la rue par delà leur mur d'enceinte. Il s'agit principalement d'un ancien corps de ferme divisé aujourd'hui en deux propriétés distinctes.
Cette ferme était de taille comparable aux deux fermes encore en exploitation aujourd'hui et comme ses semblables, close de murs pour protéger ses pâtures.
La construction récente de deux pavillons en second rideau n'a pas conservé les murs arrières en limite de champs, et la voie créée pour leur accès n'est fermée par rapport à la rue que par un portillon bas.

Accès privé des deux pavillons arrières

Ancien corps de ferme et cour de ferme

Ambiance urbaine de la rue

SENTIER DES GRANDS CHÊNES

Pignon courbe au débouché du sentier sur la rue

Par delà le portail, l'espace oblong du jardin clos

Bâti renforçant l'alignement urbain

Mur haut, maintien de la forme urbaine

Le caractère attachant de la maison du sentier des Grands Chênes est sans doute relatif à son dessin parcellaire qui épouse la courbe de ce sentier déjà présent sur la carte de la Capitainerie d'Halatte de 1711. L'angle urbain de la rue de la République et de ce sentier est probablement bien antérieur.
Par sa situation dans la géographie du village, cette maison semble vouloir être en contact direct avec les champs. Cette position avancée par rapport au paysage a été recherchée par les constructeurs de maisons dites « en second rideau » qui avouent volontiers être privilégiés. Ici, la composition est fort différente avec un jardin clos de belle architecture qui vient chercher la rue, et une entrée principale qui donne sur une traverse urbaine.
La maison actuelle du XVIIIe siècle a su tirer profit de cette situation particulière.

Le tracé courbe du sentier

La parcelle en lanière de l'autre coté du chemin

L'entrée de la maison du sentier des Grands Chênes qui se continue jusqu'en forêt

CORPS DE FERME

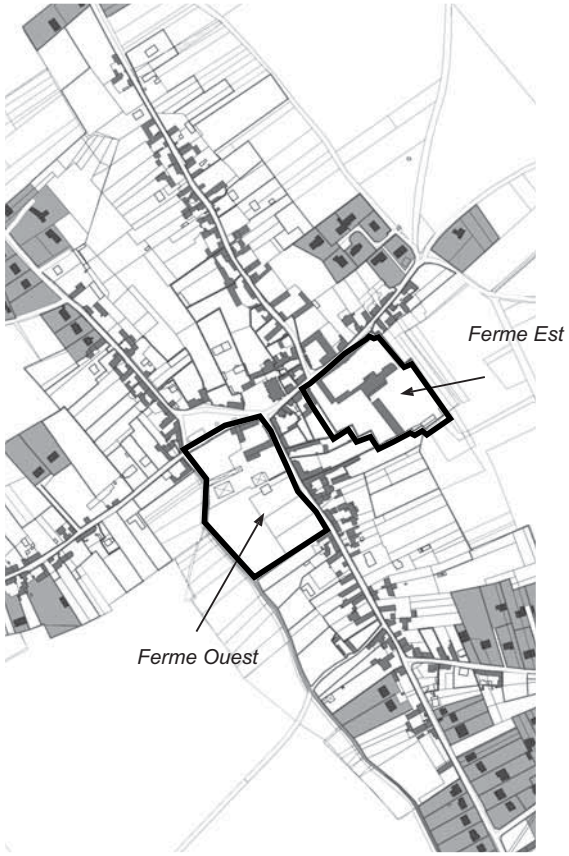

Les deux corps de ferme, à l'est et à l'ouest de la rue de la Forêt et en aval de la route de Fleurines sont des éléments bâtis qui structurent le centre du village. Leur échelle et leur caractère patrimonial leurs assurent une belle présence, avec tout à la fois des murs d'enceinte qui inscrivent le village dans son environnement agricole et constituent des limites urbaines patrimoniales et des façades sur rue imposantes, symptomatiques d'un passé important et prospère.
Ces deux ensembles de bâtiments sont des exploitations encore en activité. L'état d'entretien des bâtis anciens et des cours de fermes atteste d'un fort attachement à l'image patrimoniale qui se dégage de ces deux ensembles habités et soignés.

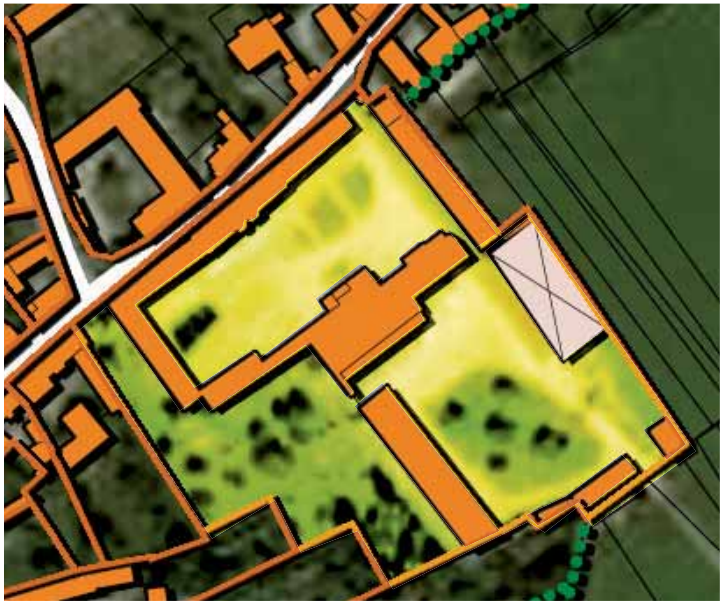

Ferme Est

Bâtis renforçant l'alignement urbain

Bâti structurant, fond de parcelle

Mur haut, maintien de la forme urbaine

Les corps de bâtiments distincts s'organisent autour d'un espace central dont l'échelle impressionnante mais aussi la qualité des matériaux et le soin apporté au calepinage de sol évoquent une place publique. Cette amplitude spatiale, en contrepoint de l'étroitesse des rues du village est au service d'un espace où se rencontrent une pluralité d'usages avec des bâtiments d'habitation principaux pour une à deux générations d'agriculteurs mais aussi des bâtiments d'hébergement pour des ouvriers agricoles qui, dans un passé proche, moins mécanisé, étaient encore nombreux, avec le cortège des bâtiments d'exploitation, consommateurs importants de surfaces couvertes.

La cour intérieure de la ferme conserve son aspect patrimonial et unifie les bâtiments qui la composent

Ferme Ouest

Autour de cette cour, s'organisent divers corps de ferme : le bâtiment d'habitation principal, un bâtiment à usage de remise du petit matériel en L avec un ancien bâtiment d'exploitation en vis à vis du bâtiment d'habitation. La partie située à proximité de la rue a été transformée en appartements à usage locatif, dont les entrées se trouvent sur la façade arrière. Le reste de ce corps de ferme conserve son usage originel de bâtiment d'exploitation avec à l'arrière de la cour un auvent répondant à des nouveaux besoins d'entreposer du matériel agricole plus important. Ces trois corps de ferme anciens s'organisent en U autour de la cour carrée. Un quatrième bâtiment est venu refermer l'espace. Constitué d'un clos maçonné et d'un auvent de tôle, il est ouvert sur la cour. Le couple d'agriculteur se pose la question de sa conservation pour des raisons de qualité architecturale, d'ouverture sur les champs à l'ouest. Il jouxte un bâtiment aujourd'hui disparu dont la porte cochère donnait sur l'espace public.

Bâtiment d'exploitation agricole

La ferme est un clos totalement fermé par un mur d'enceinte. Elle se distribue en trois grands espaces : la cour de ferme et ses bâtiments, le potager et le champs de pâture d'une exploitation qui autrefois comportait une quarantaine de bovins. L'agriculteur a fait construire un pavillon pour son fils dans la bande des trente mètres à partir de l'alignement viaire. Cette nouvelle construction éloignée de la rue répond à un besoin de confort nouveau en opposition à l'identité agricole et en démarcation par rapport à l'espace public, au contraire des corps de ferme qui eux cherchent à architecturer l'espace public.

Vue depuis la rue de la République

Habitation récente

Bâtiment reconverti en logements locatifs

Ce corps de ferme architecture un angle urbain au carrefour qui fonde l'existence de Villers-Saint-Frambourg entre la route de Fleurines à Brasseuse et la route de Pont-Sainte-Maxence qui franchit le massif d'Halatte. Cette situation lui confère une qualité particulière avec une vue remarquable sur l'église et une mise en perspective de la cour de ferme avec le parvis, le portail de la cour de ferme n'étant jamais fermé. La cour de ferme de dimensions non négligeables ressemble à une place carrée. Bien que située à l'intérieur d'un espace privé, elle est en contact direct avec l'espace public qu'elle embellit. L'espace est habité, entretenu, propre et choyé avec des plantations qui habillent le seuil de la partie habitation. La réhabilitation permanente des corps de bâtiments est, au regard de la qualité patrimoniale de l'ensemble, un devoir auquel l'agriculteur s'adonne avec soin et conscience de son patrimoine. C'est un investissement non négligeable vu les échelles des différents corps de ferme.

Vue sur cour depuis l'espace public

L'église aperçue depuis la cour

FICHE DESCRIPTIVE DE LA FERME DARRAS, inventaire des fermes remarquables du PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS-DE-FRANCE

(étude en cours)

Fiche illustrée de l'inventaire **n°42**

Date de l'enquête : mai 2008

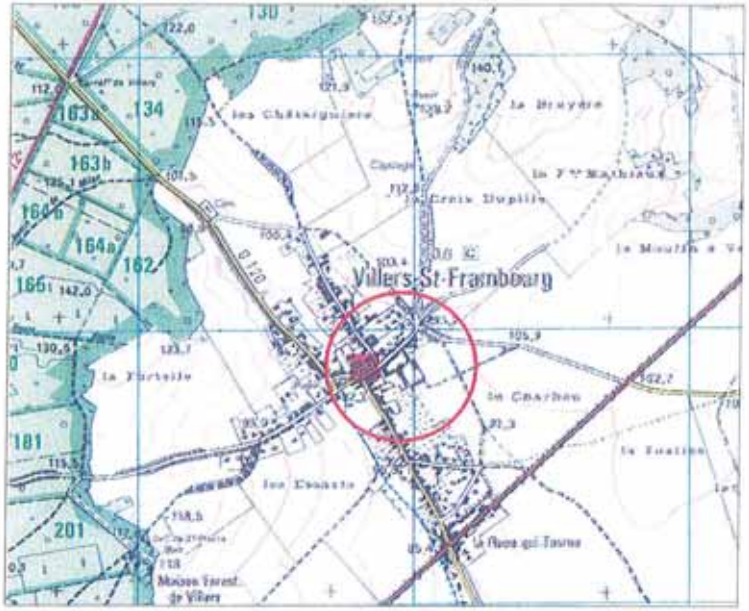

Plan de situation

Vue aérienne

Localisation

Commune : Villers saint Frambourg
Situation: ferme de bourg
Adresse : 9 rue de la croix Dupille 60682 Villers saint Frambourg
Coordonnées cadastrales : D352- D13- D196
Propriétaire actuel : Philippe Darras
Coordonnées du propriétaire : Téll: 03 44 54 40 02
Coordonnées de l'exploitant : 9 rue de la croix Dupille 60682 Villers saint Frambourg (Deux frères exploitent la ferme)
Titre: Ferme de Villers saint Frambourg

Description

Configuration de la ferme : Corps de bâtiment en quadrilatère avec deux cours.
Parties constitutives de la ferme : Combles perdus, cave sous logis, bouverie, bergerie, écuries, grange, hangar, remise, descente de cave, four à pain, corps de logis ouvriers à proximité de la ferme, pigeonnier, grenier à blé et avoine, poulailler
Nb de niveau et hauteur du bâti : RDC à R+2 + combles, de 2,42 à 6,30 mètres sous gouttières
Gros-œuvre: Calcaire, grès et brique
Couverture (matériau) : Terre cuite (tuiles plates et tuiles mécaniques), ardoise, fibrociment
Couverture (type) : toit à deux pentes et pointe de diamant
Accompagnement bâti : Porche, colombier de pied de plan carré dans oeuvre, bow-window, puits, colonnes à chapiteau, chaîne de pierre posées en harpe, ancre
Accompagnement paysager : deux cours, jardin, clos, mare (pour recueillement des eaux de pluie) avec muret

Etat : Entretien des toitures régulier. bon état général.

Vue 1. Porche depuis la cour

Vue 2. La mare

Vue 3. Logis

Vue 4. Pigeonnier

Fiche illustrée de l'inventaire **n°42**

Date de l'enquête : mai 2009

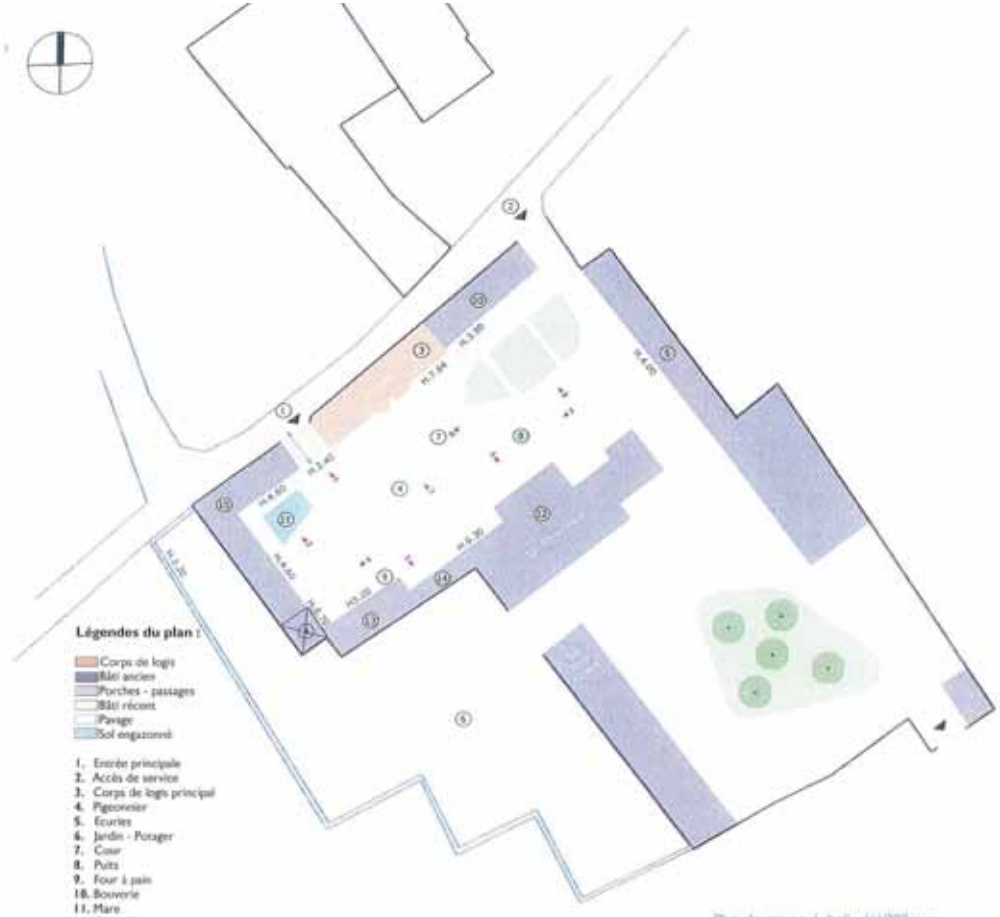

Plan de masse, échelle 1/1000ème

Vue 5. Four à pain

Vue 6. Grange

Vue 7. Cour

Analyse historique

Appartenait au chapitre de la collégiale de Saint Frambourg à Senlis avant la révolution. Bail au nom de Jacques Corbier, fermier, le 22 mai 1785. Vendue comme bien national. Réhausse en briques du corps de logis en 1900. Corps de logis rénové en 1920 et agrandit avec combles mansardés. Construction d'un hangar en 1980.
Sources: Documents en possession du propriétaire (carte ancienne...)
Epoques de construction : XVIIe, XXe
Année : 1750 gravée sur une pierre de la grange
Protection : Classement en zone urbaine

Observations

Difficultés d'accès sur rue. Pas de besoin en termes de surfaces.
Destinations successives et occupation actuelle : Elevage de vaches laitières jusqu'en 1958. Actuellement plus d'élevage mais polyculture (blé, betteraves, maïs) sur 230 hectares.
Projet de reconversion /réhabilitation : Projet de logement locatif (en demande de conseils pour réhabiliter sans changer l'aspect de la ferme)

Carte postale, Villers-Saint-Frambourg

Extrait de la carte de la Capitainerie de Halatte, 171

Vue 8. Bouverie

Vue 9. Cour vers bergerie

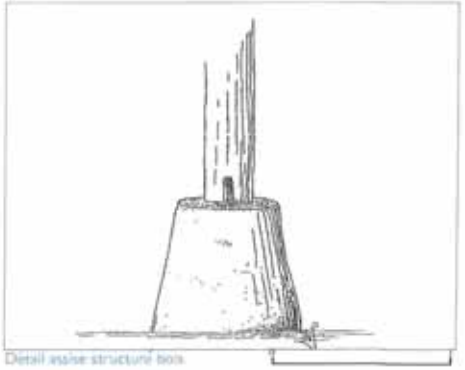

Detail assise structure bois

L’INSERTION DES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LE PAYSAGE DU VILLAGE

Vue vers la limite Sud de l’ancienne pâture

Vue depuis l’espace public

Vue vers la limite Nord de l’ancien potager

Les bâtiments d’exploitation sont perceptibles au lointain. Depuis l’espace urbain, ils se profilent peu ou prou en second plan des murs d’enceinte. Depuis l’espace des champs, espace arrière, leur qualité d’inscription est moins manifeste. Ce sont des bâtiments d’échelles différentes, devant entreposer du matériel agricole beaucoup plus haut et encombrant que par le passé. Ce sont, comme toujours, des bâtiments réalisés à des coûts sans commune mesure avec des édifices maçonnés. L’impact visuel de la tôle ondulée peinte ou vétuste n’est pas négligeable, mais il est vrai qu’il existe peu de matériaux légers de qualité. Leur implantation dans le paysage répond rarement à des exigences de composition. Dans le cas de la ferme Ouest, comme dans beaucoup d’autres fermes, une implantation moins aléatoire dans tout cet espace disponible eut gagné en qualité. A l’évidence, dans un passé pas si lointain, les préoccupations d’architecture ou de paysage ne concernaient pas les bâtiments d’exploitation, qui devaient répondre à d’autres exigences et étaient quoiqu’il advienne, de peu de qualité.

Vue depuis l’ancienne pâture

Vue depuis le chemin des Grands Chênes

Vue zoomée depuis le chemin des Grands Chênes

Contraste des matériaux entre bâtiment d'habitation et bâtiment d'exploitation

ACTIVITÉS ET VIE PUBLIQUE

Entreprise en activité
Ferme encore en activité
Ancienne ferme
Ancien café
Bâtiment participant à la vie publique
espace public
Ancien mobilier public

Café rue de la Croix Dupille

Café rue de la République

Mairie

Les cartes postales anciennes témoignent d'une sociabilité aujourd'hui disparue.

En 1793, la population de Villers-saint-frambourg comptait 438 habitants pour atteindre environ 600 habitants au début du XXe siècle, ce qui correspond à la population actuelle de 610 habitants. Dans l'entre deux guerre jusqu'à l'après guerre, on observe une diminution notoire du nombre d'habitants (436 habitants en 1962) puis un fort accroissement de celle-ci à partir de 1970 avec l'installation de l'aéroport de Roissy-Charles-De-Gaulle, soit une augmentation de 200 habitants en trente ans.

Dès l'annonce de la construction de l'aéroport, le prix des terrains passe de 21 à 70 francs le m². Cette nouvelle population, composée majoritairement de cadres qui apprécient le caractère calme et rural du bourg, peu éloigné de leur lieu de travail, supplante une population plus modeste composée d'ouvriers agricoles et forestiers. Ceux-ci disparaissent ensuite avec la mécanisation des techniques agricoles et le changement de mode de gestion forestière, autrefois confiées à des sociétés de bûcheronnage et aujourd'hui à l'ONF.
Ce changement de population modifie l'ambiance urbaine du village, très animée dans un passé pas si lointain et résidentielle aujourd'hui. Les cinq cafés fréquentés par cette population active grossie par un certain nombre de journaliers disparaissent peu à peu. Les habitants se souviennent avec émotion d'un café existant encore en 1968. Il n'y a plus aucun café, tabac, épicerie en 1980.
Villers-Saint-Frambourg ne compte plus que deux fermes en activité sur les douze recensées sur le territoire communal. Le seuil de viabilité d'une exploitation agricole étant d'environ 100 ha et correspondant au travail d'une personne, on comprend la disparition des anciennes fermes trop petites pour assurer une quelconque survie.
Le nombre d'emplois sur la commune est restreint avec deux petites entreprises en activité, l'école et une halte garderie intercommunale.
La vie sociale s'est déplacée des espaces publics aux espaces privés et les rues sont souvent désertes en dehors des horaires de desserte du car scolaire. Privés de commerces de proximité qui souvent focalisent la sociabilité villageoise, les habitants vont faire leurs courses sur Senlis, Verberie ou Chamant, où vient d'ouvrir un petit marché biologique.
La disparition des manifestations festives sur l'espace public rural témoigne également d'un intérêt prioritairement axé sur la fonction résidentielle.

Il existait un petit train à crémaillère reliant la carrière de sable d'Yvillers à Pont-Sainte-Maxence, passant par Villers-Saint-Frambourg. Nous n'avons pas de témoignage sur la dynamique urbaine engendrée par cet usage disparu, pas plus que d'élément de datation.

Café rue de la République

L'ESPACE PUBLIC AUJOURD'HUI

Aménagement de la place Paul Darras en 1960

Comme nombre d'espaces publics, la place Paul Darras était très encombrée de mobiliers techniques comme l'éolienne ou le transformateur. On peut considérer l'ancien lavoir, avec ses deux auvents de tôle et son bassin en ciment comme un ouvrage plus fonctionnel que patrimonial.
Les manifestations festives, fête de village et/ou venue d'un manège sont interdites aujourd'hui par la commission sanitaire du fait de l'absence de toilettes publiques raccordées au réseau.
Le café, en position idéale en articulation des deux espaces publics est aujourd'hui une habitation.
Ce beau morceau d'espace urbain est sans usage, en position quelque peu reléguée (voir page évolution de l'espace public) par rapport à l'espace public plus aménagé et plus convivial de la mairie

L'ancien lavoir n'était pas un ouvrage patrimonial.

transformateur *éolienne* *café*

Place Paul Darras

La particularité de Villers-Saint-Frambourg réside tout à la fois dans l'impression d'urbanité du centre du village et la belle amplitude de son espace public de caractère rural, encore enherbé. Les habitants racontent leur attachement à cette respiration urbaine et leur surprise, lors de leur première visite de Villers-Saint-Frambourg, à la vue de cette esplanade tout en herbe au milieu du village.
La juxtaposition de la densité bâtie et de la proportion du vide est particulièrement attachante en ce sens que le bâti architecture l'espace libre. Un bel espace public est en quelque sorte un volume de vide à l'instar des cathédrales qu'il est courant d'accepter comme les premiers espaces publics.

L'aménagement de l'espace de la mairie a recentré la structure urbaine autour de cet édifice nouveau sans chercher à conjuguer des continuités d'usages entre les espaces en place. Il s'agissait, en 1880 de faire peau neuve.

Place Paul Darras, vue depuis l'église

Comme l'a énoncé une étude récente, il est possible de retisser des liens spatiaux depuis l'église jusqu'au débouché de la route de Fleurines et penser ces deux espaces comme une même entité urbaine. Cet enjeu de restructuration devrait privilégier un vocabulaire urbain au détriment du vocabulaire routier prédominant aujourd'hui.

ETUDE URBAINE DE VILLERS-SAINT-FRAMBOURG

Phase 2 - Compréhension du paysage habité

–

Mairie de Villers-Saint-Frambourg
60810 VILLERS SAINT FRAMBOURG

PARC NATUREL RÉGIONAL OISE - PAYS DE FRANCE
Château de la Borne Blanche
48 rue d'Hérivaux - 60560 ORRY-LA-VILLE

–

Réalisation :

Atelier Michèle ELSAÏR, Architecte, paysagiste
25 rue d'hauteville - 75010 PARIS

VUE D'ICI, géographes, cartographes
30 rue de Charonne - 75011 PARIS

–

juillet 2009